

2
0
1
9

Rapport semestriel

**CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

Rémy Bayle

Président
Membre du comité d'audit et risques
Membre du comité des nominations
Membre du comité des rémunérations

Jean-Paul Duparc

Administrateur

Laurent Aubineau

Administrateur

David Turiel

Administrateur
Président du comité d'audit et risques
Membre du comité des nominations
Membre du comité des rémunérations

Arnaud de Lamothe

Administrateur
Président du comité des nominations
Président du comité des rémunérations
Membre du comité d'audit et risques

Martin Thomas

Administrateur
Membre du comité d'audit et risques
Membre du comité des nominations
Membre du comité des rémunérations

DIRECTION GÉNÉRALE

Jean-Paul Duparc

Directeur Général

Laurent Aubineau

Directeur Général Délégué

**COMMISSAIRES AUX
COMPTES TITULAIRES**

PricewaterhouseCoopers Audit

Représenté par Laurent Tavernier

Mazars

Représenté par Matthew Brown

Situation au 30 juin 2019

PSA BANQUE FRANCE

Société anonyme au capital de 144 842 528 euros

Siège social - 9, rue Henri Barbusse – 92230 GENNEVILLIERS
R.C.S. Nanterre 652 034 638 - Siret 652 034 638 00039
Code APE/NAF 6419Z
Code interbancaire 14749

www.psa-banque-france.com
Tél. : + 33 (0) 1 46 39 65 55

1**RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE****1**

1.1	Chiffres clés	2
1.2	Activités du groupe PSA Banque France et son évolution	3
1.3	Analyse des résultats opérationnels	6
1.4	Situation financière	10
1.5	Facteurs de risque et gestion des risques	18
1.6	Contrôle interne	19
1.7	Gouvernement d'entreprise – Renseignements à caractère général concernant PSA Banque France	21

2**ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS CONSOLIDES
CONDENSES AU 30 JUIN 2019****26**

2.1	Bilan consolidé	27
2.2	Compte de résultat consolidé	28
2.3	Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	29
2.4	Tableau de variation des capitaux propres consolidés	29
2.5	Tableau des flux de trésorerie consolidés	30
2.6	Notes aux états financiers consolidés	31
2.7	Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle	55
	Déclaration de la personne responsable du rapport semestriel 2019	56

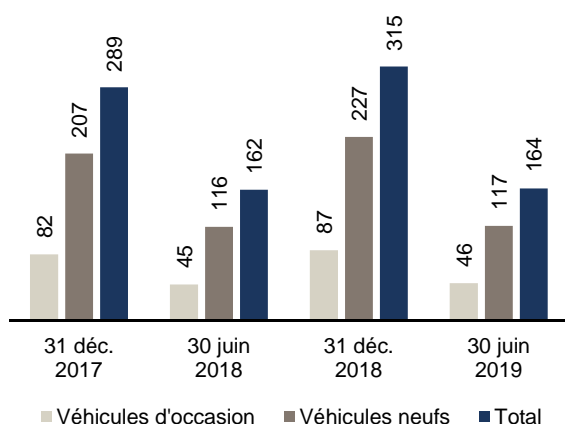
1

RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE

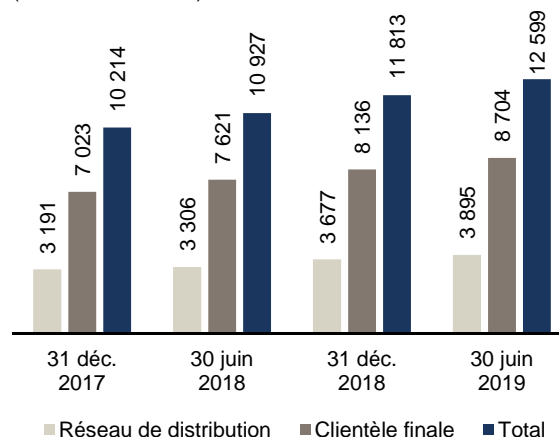
1.1	Chiffres clés	2
1.2	Activités du groupe PSA Banque France et son évolution	3
1.2.1	Résumé des informations financières	3
1.2.2	Activités du groupe PSA Banque France	4
1.3	Analyse des résultats opérationnels	6
1.3.1	Les ventes de véhicules Peugeot, Citroën et DS	6
1.3.2	Activité commerciale du groupe PSA Banque France	7
1.3.3	Résultats des opérations	9
1.4	Situation financière	10
1.4.1	Actifs	10
1.4.2	Dépréciations sur créances douteuses	10
1.4.3	Politique de refinancement	12
1.4.4	Sécurité de la liquidité	14
1.4.5	Notations de crédit	14
1.4.6	Fonds propres et exigence de fonds propres	15
1.5	Facteurs de risque et gestion des risques	18
1.6	Contrôle interne	19
1.6.1	Le dispositif de contrôle permanent	19
1.6.2	Le dispositif de contrôle périodique	19
1.6.3	La surveillance du dispositif par les organes délibérant et exécutif	20
1.6.4	La base organisationnelle du contrôle interne de la Banque	20
1.7	Gouvernement d'entreprise – Renseignements à caractère général concernant PSA Banque France	21
1.7.1	Présentation générale de PSA Banque France	21
1.7.2	Actionnariat – structure du capital social	21
1.7.3	Conseil d'administration et organes de direction	21
1.7.4	Information sur les organes de direction générale et d'administration	22
1.7.5	Responsables du contrôle des comptes	25

1.1 Chiffres clés

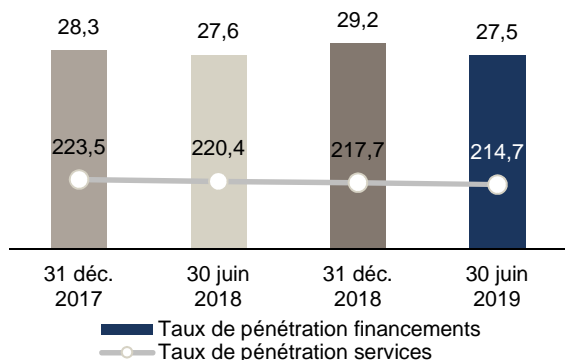
ÉVOLUTION DES VÉHICULES FINANÇÉS A LA CLIENTÈLE FINALE
(en milliers de véhicules)



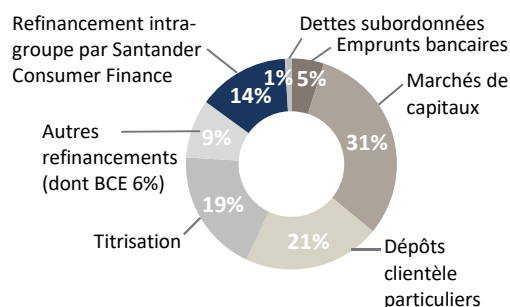
ÉVOLUTION DES ENCOURS DE FINANCEMENTS CLIENTÈLE FINALE ET RÉSEAU DE DISTRIBUTION
(en millions d'euros)



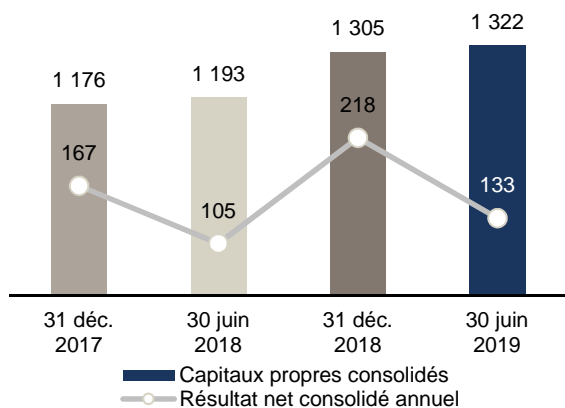
TAUX DE PÉNÉTRATION FINANCEMENTS ET SERVICES
(en % des ventes de véhicules neufs Peugeot, Citroën et DS / en % des contrats de financement)



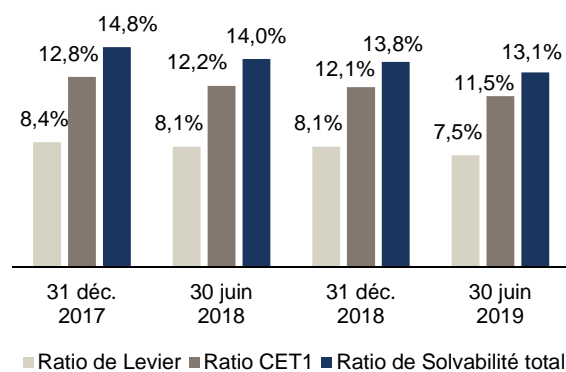
SOURCES DE REFINANCEMENT AU 30 JUIN 2019



CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTAT NET
(en millions d'euros)



RATIOS DE CAPITAL



1.2 Activités du groupe PSA Banque France et son évolution

1.2.1 Résumé des informations financières

Les informations financières présentées dans le présent rapport semestriel ont été préparées dans le respect des standards « IFRS » (*International Financial Reporting Standards*) adoptés par les pays membres de l'Union Européenne.

Les comptes consolidés ont été revus au 30 juin 2019 par les commissaires aux comptes du groupe PSA Banque France, PricewaterhouseCoopers Audit et Mazars.

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)	30 juin 2019	30 juin 2018	Variation en %
Produit net bancaire	259	239	+8,4
Charges générales d'exploitation et assimilées	-81	-80	+1,3
Coût du risque	-14	-5	+180,0
Résultat d'exploitation	164	154	+6,5
Autre résultat hors exploitation	0	0	+0,0
Résultat avant impôts	164	154	+6,5
Impôts sur les bénéfices	-31	-49	-36,7
Résultat net	133	105	+26,7

BILAN CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)

Actif	30 juin 2019	31 déc. 2018	Variation en %
Caisse, banques centrales, CCP	432	329	+31,3
Actifs financiers	1	1	+0,0
Prêts et créances sur les établissements de crédit	725	668	+8,5
Prêts et créances sur la clientèle	12 599	11 813	+6,7
Actifs d'impôts	9	3	+200,0
Autres actifs	436	330	+32,1
Immobilisations corporelles	20	9	+122,2
Total de l'actif	14 222	13 153	+8,1

Passif	30 juin 2019	31 déc. 2018	Variation en %
Passifs financiers	4	3	+33,3
Dettes envers les établissements de crédit	2 997	3 764	-20,4
Dettes envers la clientèle	2 791	2 518	+10,8
Dettes représentées par un titre	5 938	4 574	+29,8
Passifs d'impôts	341	340	+0,3
Autres passifs	674	494	+36,4
Dettes subordonnées	155	155	+0,0
Capitaux propres	1 322	1 305	+1,3
Total du passif	14 222	13 153	+8,1

ENCOURS DE FINANCEMENT PAR SEGMENT DE CLIENTÈLE

(en millions d'euros)	30 juin 2019	31 déc. 2018	Variation en %
Réseau de distribution	3 895	3 677	+5,9
Clientèle finale	8 704	8 136	+7,0
Total des prêts et créances sur la clientèle	12 599	11 813	+6,7

1.2.2 Activités du groupe PSA Banque France

1.2.2.1 Présentation

Banque PSA Finance, la captive bancaire du Groupe PSA, spécialisée dans le financement automobile et Santander Consumer Finance, la division de Banco Santander spécialisée dans le crédit à la consommation, ont signé le 10 juillet 2014 un accord-cadre sur la constitution d'un partenariat bancaire qui porte sur 11 pays en Europe.

Ce partenariat entre Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance a pris la forme de sociétés communes constituées en 2015 en France, au Royaume-Uni, en Espagne et en Suisse, puis en 2016 en Allemagne, en Autriche, en Belgique, en Italie, aux Pays-Bas et en Pologne, ainsi que d'un partenariat commercial au Portugal opérationnel depuis le 1^{er} août 2015.

Le 2 février 2015, Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance après en avoir reçu l'autorisation de la Banque Centrale Européenne, le 28 janvier 2015, ont formalisé leur coopération pour réaliser conjointement des opérations bancaires en France au travers du groupe SOFIB dont la dénomination sociale a été changée en PSA Banque France le 18 juillet 2016.

Le groupe PSA Banque France a été constitué en 2015 par le regroupement des activités de financement en France du Groupe PSA opérées par les sociétés CREDIPAR, CLV, SOFIRA et SOFIB. En mai 2015, la filiale CREDIPAR a absorbé la filiale SOFIRA. Cette opération a été sans impact sur les comptes consolidés du groupe PSA Banque France.

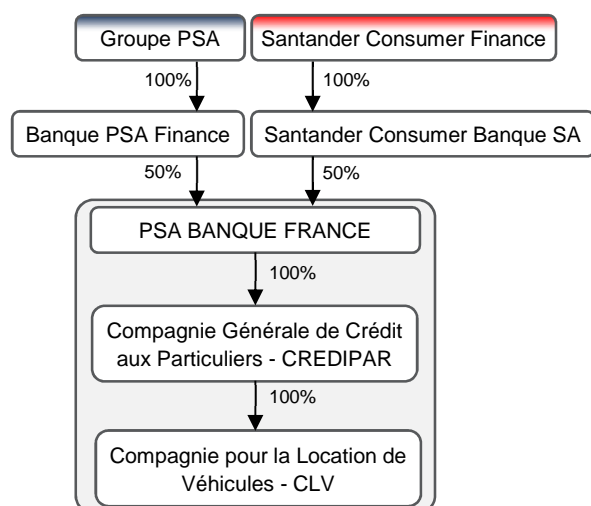
La coopération avec Santander Consumer Finance dynamise les activités du groupe PSA Banque France grâce notamment à des offres financières plus compétitives réservées aux clients et aux réseaux de distribution des marques Peugeot, Citroën et DS. Ces offres s'accompagnent d'une gamme complète d'assurances et de services permettant aux clients de bénéficier d'une offre globale et cohérente sur le lieu de vente des voitures. Le groupe PSA Banque France assure également aux réseaux de distribution des trois marques, le financement de leurs stocks de véhicules (neufs et d'occasions) et de pièces de rechange, ainsi que d'autres financements tels que celui du besoin en fonds de roulement.

A. Organisation

PSA Banque France est contrôlée à 50/50 par Banque PSA Finance et par Santander Consumer Banque, filiale en France de Santander Consumer Finance, et se trouve consolidée par intégration globale au sein du groupe Santander.

PSA Banque France est un établissement de crédit et société mère à 100% de CREDIPAR qui possède elle-même 100% de CLV. L'ensemble des activités de financement est ainsi réalisé par PSA Banque France et ses filiales CREDIPAR et CLV.

STRUCTURE DU GROUPE PSA BANQUE FRANCE



Le groupe PSA Banque France est implanté et exerce son activité sur l'ensemble du territoire français depuis son siège social, sis au 9 rue Henri Barbusse,

Gennevilliers (92230), et ses 3 agences (Grand Paris, Lyon et Rennes).

B. Organisation de la coopération entre Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance

La coopération entre Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance s'organise au sein du groupe PSA Banque France au travers d'une gouvernance partagée.

La règle de gouvernance des comités mise en place dans le cadre de la coopération dans tous les domaines (commerce, risque, finance, etc..) est compatible avec le cadre réglementaire de la gouvernance d'entreprise.

C. Activités et stratégie

Fort de son modèle économique fondé sur sa proximité avec les trois marques historiques du Groupe PSA et leur réseau de distribution ainsi que du support financier du groupe Santander, le groupe PSA Banque France a démontré sa capacité à réagir efficacement face à la conjoncture économique et financière tout en maintenant un haut niveau de performance.

Ainsi les principaux leviers mis en œuvre par le groupe PSA Banque France sont :

- **Une offre de solutions de financement élargie, structurée et différenciée.** Une offre diversifiée a été développée pour répondre aux besoins des réseaux Peugeot, Citroën et DS ainsi qu'à ceux de leurs clients. Une relation de proximité avec les réseaux commerciaux a permis au groupe PSA Banque France de développer des solutions de financement et des packages de services sur mesure pour répondre à leurs besoins. Depuis 2017, l'offre de PSA Banque France est proposée dans le réseau Aramis spécialiste de l'achat en ligne, par téléphone ou auprès de son propre réseau d'agences de véhicules neufs toutes marques ou de véhicules d'occasion reconditionnés. Aramis est une société du Groupe PSA.
- **Une relation privilégiée de proximité avec les marques Peugeot, Citroën et DS et leurs réseaux de distribution.** Les solutions de financement, d'assurance et de services sont commercialisées par l'intermédiaire des réseaux de distribution Peugeot, Citroën et DS, avec une approche globale qui associe l'offre de financement à la vente du véhicule. Le taux de renouvellement d'un véhicule auprès de ces marques est habituellement plus élevé lorsque les clients financent leur véhicule via le groupe PSA Banque France.
- **Un système d'information performant intégré dans le point de vente.** Les systèmes d'information du groupe PSA Banque France sont intégrés à ceux des marques Peugeot, Citroën et DS, permettant ainsi aux distributeurs de ces marques de faire une proposition commerciale globale portant sur le véhicule, son financement et d'éventuels services accessoires. Les clients éligibles peuvent ainsi obtenir une décision concernant leur demande de crédit directement chez le distributeur du véhicule.

- **Une offre d'assurances et de services diversifiée et à forte valeur ajoutée.** Les clients finaux ont à leur disposition différentes options d'assurances et de services liées au véhicule ou accessoires à son financement, proposées soit en même temps que les offres de financement, soit pendant la durée de détention du véhicule. L'idée d'une approche « one-stop shopping » est de rendre les financements, assurances et services globalement plus attractifs pour les clients.

- **Une exploitation optimale des outils digitaux au profit du parcours client et de la relation avec le point de vente.** Afin d'accompagner l'évolution du comportement des clients lors du choix du véhicule, PSA Banque France présente des solutions en ligne : calculateurs sur le site des marques et des réseaux de distribution. Il est aussi proposé aux clients la possibilité d'acquérir en ligne leur véhicule avec son financement tout en maintenant la relation avec le réseau.

- **Une politique de refinancement diversifiée.** Le groupe PSA Banque France bénéficie des financements levés sur les marchés de capitaux (titres de créance négociables et émissions obligataires sous-programme EMTN), apportés par les opérations de titrisation de créances, de la collecte d'épargne grand public auprès de la clientèle française, d'un accès aux opérations de refinancement de la Banque Centrale Européenne (BCE) et de lignes bancaires bilatérales, en complément du financement intra-groupe fourni directement par Santander Consumer Finance.

Bien que bénéficiant pleinement de son statut de partenaire financier dédié du Groupe PSA, le groupe PSA Banque France opère selon une structure de management autonome qui vise au succès de ses activités tout en assurant un contrôle rigoureux de ses propres risques. La politique commerciale est quant à elle, déterminée en lien étroit avec la stratégie marketing et commerciale des marques Peugeot, Citroën et DS.

Le système de gestion des actifs inclut une politique robuste d'acceptation des crédits accordés aux particuliers basée sur un score de crédit développé en interne, ainsi que sur des standards élevés d'analyse crédit pour le financement aux entreprises.

1.2.2.2 Offre de produits et services

Le groupe PSA Banque France propose en France des offres de financement, d'assurances et de services ainsi que d'épargne grand public :

- **Le financement à la clientèle finale représentant 69% des encours de financement au 30 juin 2019.** L'offre aux particuliers et entreprises se compose d'un ensemble de solutions incluant des financements à crédit pour l'achat de véhicules neufs et d'occasion, ainsi que des solutions de location avec ou sans option d'achat. L'année 2017 a vu la création de Free2Move Lease (F2ML), la structure de Location Longue Durée interne au Groupe PSA qui s'inscrit dans sa politique globale de mobilité pour tous « Free2Move ». PSA Banque France est un des piliers opérationnels et financiers de cette solution pour les entreprises de toutes tailles ; elle assure le montage financier des offres de services et assurances proposées par F2ML ainsi que l'animation sur le terrain et la gestion client au travers d'équipes dédiées. PSA Banque France a continué d'enrichir son offre de location au cours du premier semestre 2019 afin de répondre aux demandes croissantes des clients particuliers se tournant vers les formules de location pour les voitures neuves tout comme pour les voitures d'occasion. Pour ces dernières, le phénomène est nouveau et suit la tendance de louer sa voiture au lieu de la posséder.
- **Le financement au réseau de distribution représentant 31% des encours au 30 juin 2019.** Des solutions de financement sont mises à la disposition des réseaux de distribution Peugeot, Citroën et DS afin de leur permettre de financer leur stock de véhicules neufs,

de véhicules d'occasion et de pièces détachées, ainsi que d'autres solutions destinées à financer leur besoin en fonds de roulement ou leurs investissements.

- **Les assurances et les services.** Destinés à la clientèle finale, une gamme étendue de produits d'assurance et de services peut être proposée : assurances liées au financement comme l'assurance décès-invalidité, l'assurance chômage, ou les assurances perte financière qui interviennent en cas de perte totale du véhicule financé. Il est proposé également des assurances liées au véhicule telles que l'assurance automobile ou les extensions de garantie pour les véhicules neufs et d'occasion, des prestations d'assistance intégrant des solutions de mobilité ainsi que des services additionnels liés par exemple à la maintenance des véhicules et à l'offre de véhicule connecté. Afin d'accompagner les entreprises dans la gestion de leur(s) véhicule(s) et la protection de leur activité, des garanties sur le matériel transporté ou perte d'exploitation sont proposées depuis le début de l'année.
- **Epargne grand public.** L'activité d'épargne grand public « Distingo par PSA Banque » est constituée de livrets d'épargne et de comptes à terme fixe. Le premier semestre 2019 a été marqué par une consolidation de la position de PSA Banque France sur le marché de l'épargne en ligne. Le succès commercial rencontré prouve également la confiance des épargnants dans les perspectives de développement à la fois du Groupe PSA et de PSA Banque France ainsi que sa capacité à fidéliser ses clients.

1.3 Analyse des résultats opérationnels

La majeure partie des activités du groupe PSA Banque France consiste dans le financement de l'acquisition de véhicules neufs et d'occasion des marques Peugeot, Citroën et DS par une clientèle de particuliers et d'entreprises ainsi que par le financement de stocks de véhicules et de pièces détachées pour les concessionnaires Peugeot, Citroën et DS. Le produit net bancaire du groupe PSA Banque France est principalement constitué des revenus d'intérêt nets perçus sur les crédits et locations accordés à ses clients.

Une autre partie du produit net bancaire provient de la commercialisation de produits d'assurances et autres services proposés aux clients des trois marques automobiles.

Le résultat d'exploitation du groupe PSA Banque France pour le premier semestre 2019 s'élève à 164 millions d'euros comparés aux 154 millions d'euros pour le premier semestre 2018.

1.3.1 Les ventes de véhicules Peugeot, Citroën et DS

A la fin du 1^{er} semestre 2019, les ventes des voitures particulières (VP) et véhicules utilitaires légers (VUL) du groupe PSA (hors Opel) en France ont progressé de 1,4% à 427 454 unités ce qui fait du groupe PSA le leader du marché français avec une part de marché de 30,1% (33,2% avec Opel).

Peugeot légèrement en retrait à fin juin 2019 avec des ventes VP en baisse de 4,4% par rapport à l'année précédente pour un total de 204 247 unités, malgré quatre modèles placés parmi les 10 modèles les plus vendus en France : la 208 (4,8% de part de marché), qui reste le 2^{ème} véhicule le plus vendu en France depuis 2016, la 3008 (3,4%) perd une place et arrive en 4^{ème} position des véhicules les plus vendus en France, la

2008 (3,1%) et la 308 (2,6%). Les ventes de VUL sont de 44 807 unités en hausse de 8,0%.

La marque Citroën a immatriculé quant à elle 165 222 voitures en France au cours du 1^{er} semestre 2019, ce qui représente une hausse de 7,9% par rapport à l'année précédente, et se répartit entre 127 103 VP et 38 119 VUL. Dans la catégorie des VP, la C3 monte à la 3^{ème} place des voitures vendues en France sur l'année avec 3,7% de part de marché (elle gagne 1 place par rapport à 2018).

Avec 13 199 immatriculations de VP à la fin de ce 1^{er} semestre 2019, la marque DS enregistre une légère baisse des ventes de 1,5% par rapport au 1^{er} semestre 2018 et une part de marché de 1,1% sur le marché des particuliers.

1.3.2 Activité commerciale du groupe PSA Banque France

1.3.2.1 Activité de financement à la clientèle finale

Le groupe PSA Banque France enregistre une hausse des volumes de financement VN et VO à la clientèle finale à fin juin 2019 de +1,4%, passant ainsi de 161 505 à 163 770 contrats de financements souscrits pour une production totale de 2 285 millions d'euros en hausse de 6,4% par rapport à fin juin 2018. La progression plus importante des volumes de nouveaux financements par rapport au nombre de véhicules financés s'explique par une hausse du montant moyen financé de plus de 600 euros. Cette progression est liée à la montée en gamme des véhicules du Groupe PSA et en particulier à toute la gamme SUV.

La pénétration VN s'établit à 27,5% à fin juin 2019, en diminution de 0.1 point par rapport à fin juin 2018.

Le groupe PSA Banque France a financé 117 499 véhicules neufs du groupe PSA à fin juin 2019, à travers des contrats de crédit ou de location, ce qui représente une hausse de 1% par rapport à fin juin 2018.

Les financements aux particuliers progressent par rapport à 2018 avec 44,3% de part de marché. Les conditions de refinancement, les politiques des marques du Groupe PSA et l'engouement de la clientèle de particuliers pour les nouveaux modèles Peugeot, Citroën et DS ont stimulé les demandes de financement proposées par le groupe et en particulier l'offre de location avec option d'achat qui répond parfaitement aux attentes de cette catégorie de clientèle.

Enfin, les volumes de financement VO progressent par rapport à fin juin 2018 avec 46 271 unités financées à fin juin 2019 soit +2,5%.

Les tableaux ci-après reprennent les principaux indicateurs de l'activité de financement à la clientèle finale du groupe PSA Banque France à fin juin 2019.

PRODUCTION DE NOUVEAUX FINANCEMENTS VN ET VO A LA CLIENTÈLE FINALE

	30 juin 2019	30 juin 2018	Variation en %
Nombre de nouveaux dossiers	163 770	161 505	+1,4
Montant de la production (en millions d'euros)	2 285	2 147	+6,4

ENCOURS TOTAL DE FINANCEMENTS A LA CLIENTÈLE FINALE

(en millions d'euros)	30 juin 2019	31 déc. 2018	Variation en %
Encours de financement	8 704	8 136	+7,0

Cette évolution favorable de la production de nouveaux financements est liée à la fois à des volumes de contrats souscrits plus importants qu'en 2018 ainsi qu'au montant financé moyen en progression de +4,9% pour les VN grâce notamment à l'évolution du mix de

production en faveur des produits de location et à la montée en gamme des véhicules acquis par la clientèle.

1.3.2.2 Activité de financement au réseau de distribution

A fin juin 2019, les encours de financement aux réseaux de distribution des marques Peugeot, Citroën et DS ont progressé par rapport à 2018 grâce à un positionnement favorable des modèles de véhicules du Groupe PSA. De plus, la politique menée par les marques du Groupe PSA vise à transférer un nombre croissant de succursales ou de concessions détenues directement par le Groupe PSA vers des investisseurs indépendants. Ces derniers sont financés par le groupe

PSA Banque France, alors que les distributeurs contrôlés par le Groupe PSA bénéficient de financements directement octroyés par le Groupe PSA.

Les encours de financement accordés au réseau de distribution progressent ainsi de 5,9% à fin juin 2019 par rapport à fin décembre 2018.

Le tableau ci-dessous présente l'encours de crédit accordé aux concessionnaires à la fin juin 2019 et 2018.

ENCOURS TOTAL DE FINANCEMENTS AU RÉSEAU DE DISTRIBUTION

(en millions d'euros)	30 juin 2019	31 déc. 2018	Variation en %
Encours de financement	3 895	3 677	+5,9

1.3.2.3 Activités d'assurance et de services

A fin juin 2019, le nombre de contrats d'assurances et de services a régressé de 1,1% par rapport à fin juin 2018 pour atteindre 357 493 nouveaux contrats souscrits contre 361 559 au premier semestre 2018.

Le groupe PSA Banque France a vendu en moyenne 2,1 contrats d'assurance ou de services à chaque client ayant souscrit un financement.

La baisse du nombre de contrats vendus se confirme surtout pour les assurances liées au financement. Un

changement du comportement client vis-à-vis de l'assurance est identifié, PSA Banque France va proposer des évolutions qui vont s'adapter à ces nouvelles attentes.

Les tableaux ci-après reprennent les principaux indicateurs de l'activité d'assurances et de services du groupe PSA Banque France à fin juin 2019 et 2018.

PRODUCTION DE NOUVEAUX CONTRATS D'ASSURANCES ET SERVICES

(en nombre de contrats)	30 juin 2019	30 juin 2018	Variation en %
Assurances liées aux financements	169 815	175 965	-3,5
Assurances et services liés au véhicule	187 678	185 594	+1,1
Total	357 493	361 559	-1,1

TAUX DE PÉNÉTRATION SUR FINANCEMENTS

(en %)	30 juin 2019	30 juin 2018	Variation en pts
Assurances liées aux financements	102,0	107,3	-5,3
Assurances et services liés au véhicule	112,7	113,1	-0,4
Total	214,7	220,4	-5,7

1.3.2.4 Activités d'épargne grand public

« Distingo par PSA Banque », l'activité d'épargne en ligne de a été reprise par le groupe PSA Banque France le 1^{er} avril 2015, démontrant ainsi sa volonté de diversifier ses sources de refinancement. Cette activité était au préalable gérée directement par Banque PSA Finance, actionnaire à 50% de PSA Banque France. L'activité d'épargne s'est caractérisée par une forte propension à attirer de nouveaux clients et à fidéliser les clients existants, grâce en particulier au succès du compte à terme et à son objectif de financement de l'économie réelle.

Les encours liés à l'activité d'épargne ont progressé de 11,5% sur le premier semestre 2019 pour atteindre 2 510 millions d'euros à fin juin 2019 soit une hausse de 259 millions d'euros par rapport à fin 2018.

Les perspectives 2019 reposent sur un socle solide faisant appel à des techniques marketing et à une organisation efficace et performante. Les enquêtes de satisfaction clients continuent par ailleurs de montrer d'excellents résultats.

ACTIVITÉ D'ÉPARGNE

(en millions d'euros)	30 juin 2019	31 déc. 2018	Variation en %
Encours final	2 510	2 251	+11,5

1.3.3 Résultats des opérations

RÉSULTAT NET

(en millions d'euros)	30 juin 2019	30 juin 2018	Variation en %
Produit net bancaire	259	239	+8,4
dont clientèle finale	174	160	+8,8
dont réseau de distribution	30	29	+3,4
dont assurances et services	59	52	+13,5
dont non répartis et autres	-4	-2	+100,0
Charges générales d'exploitation et assimilées	-81	-80	1,3
Coût du risque	-14	-5	+180,0
dont clientèle finale	-14	-14	+0,0
dont réseau de distribution	0	9	-100,0
Résultat d'exploitation	164	154	+6,5
Autre résultat hors exploitation	0	0	-
Résultat avant impôts	164	154	+6,5
Impôts sur les bénéfices	-31	-49	-36,7
Résultat net	133	105	+26,7

1.3.3.1 Produit Net Bancaire

Le produit net bancaire augmente de 8,4% à 259 millions d'euros au 30 juin 2019 contre 239 millions d'euros au 30 juin 2018.

Cette hausse résulte essentiellement d'une progression significative des encours de financement tant à la clientèle finale qu'aux réseaux de distribution ainsi que d'une réduction des coûts de refinancement obtenue grâce au partenariat mis en place entre Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance mais

également grâce à la diversification des sources de refinancement et à la baisse des taux de base. La marge obtenue sur les prestations d'assurances et de services contribue également à la hausse du produit net bancaire puisqu'elle progresse de 7 millions d'euros au premier semestre 2019 par rapport au semestre de l'année précédente pour atteindre 59 millions d'euros.

1.3.3.2 Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation et assimilées ont atteint 81 millions d'euros au 30 juin 2019 contre 80 millions à fin juin 2018. Cette augmentation contenue à 1 million d'euros au premier semestre 2019 constitue

un résultat satisfaisant compte tenu de la progression du produit net bancaire et de l'encours global de financements. En effet, le coefficient d'exploitation s'améliore de 33,3% à 31,2%.

1.3.3.3 Coût du risque

Le coût du risque ressort à fin juin 2019 à 14 millions d'euros soit un taux de 0,24 % des encours nets moyens, contre 5 millions d'euros à fin juin 2018 représentant un taux de 0,10% des encours nets moyens.

Le coût du risque sur les activités de financement à la clientèle finale reste stable à 14 millions d'euros par rapport à fin juin 2018. Le résultat de 2019 a bénéficié d'une reprise nette de provision de 2 millions d'euros suite à l'actualisation des paramètres de calcul des taux de provisionnement.

Pour l'activité de financement du réseau de distribution, le coût du risque est nul, alors qu'il était favorable de 9 millions d'euros à fin juin 2018, justifié principalement par une reprise de provisions de 12 millions d'euros suite à la sortie du défaut d'un groupe de concessionnaires qui a fait l'objet d'un rachat au cours du premier semestre 2018. Ce niveau de coût de risque actuel résulte d'un suivi précis des cas de défauts existants et du processus de recouvrement mis en place ainsi que du faible nombre de distributeurs entré en défaut au cours de l'exercice.

1.3.3.4 Résultat consolidé

Le résultat avant impôts du groupe PSA Banque France s'élève au 30 juin 2019 à 164 millions d'euros en augmentation de 6,5% par rapport au 30 juin 2018. Le résultat net consolidé au 30 juin 2019 s'élève à 133 millions d'euros.

Le taux effectif d'impôt sur les sociétés diminue à 18,4% du résultat imposable contre 31% pour le premier

semestre 2018. En 2019, le taux d'impôt sur les sociétés est de 34,43% et la charge d'impôt est minorée par la réévaluation du stock d'impôts différés passif consécutive aux baisses de taux prévues par la loi de finance 2018 (cf. Note 23.3 – Preuve d'impôt du groupe PSA Banque France). La charge d'impôts au 30 juin 2019 s'établit à 31 millions d'euros.

1.4 Situation financière

1.4.1 Actifs

Le total des actifs du groupe PSA Banque France au 30 juin 2019 s'élèvent à 14 222 millions d'euros en hausse de 8,1% par rapport au 31 décembre 2018.

Les encours totaux de financements accordés s'élèvent à 12 599 millions d'euros en hausse de 6,7%

par rapport au 31 décembre 2018. Les prêts à la clientèle finale progressent de 7% tandis que les financements au réseau de distribution ont augmenté de 5,9%.

1.4.2 Dépréciations sur créances douteuses

Les dépréciations viennent corriger la valeur des prêts inscrits au bilan, dès qu'un indice révélateur de risque apparaît. Les procédures de constatation des dépréciations sur encours sont décrites en Note 2.C.4.4. du rapport annuel 2018. Lorsqu'un prêt ou une créance est considéré comme définitivement irrécouvrable, ce dernier est enregistré en perte au compte de résultat. Toute provision pour dépréciation d'encours enregistrée précédemment est alors reprise également dans le compte de résultat. Si après le passage en perte, des encaissements sont obtenus sur

ces créances, ils seront également enregistrés dans le compte de résultat comme un produit. Toutes ces opérations sont constatées dans la rubrique du compte de résultat correspondant au coût du risque.

Le tableau présenté en Note 22 détaille l'ensemble des créances dont également les créances saines avec impayés (créances incidentées) et les créances douteuses avec les montants correspondants au 30 juin 2019 et 31 décembre 2018.

IFRS9

PSA Banque France a adopté au 1^{er} janvier 2018 la norme IFRS 9 qui modifie sa méthode de dépréciation des actifs financiers.

Le modèle de dépréciation actuel est basé sur l'estimation des « pertes de crédit attendues ». Ce modèle est basé sur les paramètres de risques tels que la probabilité de défaut (PD) ou la perte en cas de défaut (LGD). Les dépréciations sont classées selon 3 niveaux ou « stages » conformément aux principes définis par la norme IFRS 9 :

- Le « stage 1 » recense les actifs sans dégradation de risque ou sur lesquels une dégradation non significative du risque de crédit a été constatée depuis l'origination des contrats. La dépréciation des créances constituant le « stage 1 » correspond au montant de pertes attendues à un an.
- Le « stage 2 » recense les actifs pour lesquels une dégradation significative du risque de crédit est constatée depuis l'origination des contrats. Dès lors, le montant des provisions allouées correspondra au montant des pertes attendues sur la durée de vie résiduelle des actifs.
- Le « stage 3 » recense les actifs présentant une indication objective de perte comme par exemple les encours mis en défaut. Ces actifs feront l'objet d'un

provisionnement visant à couvrir les pertes attendues sur leur durée de vie résiduelle.

Les principaux changements impactant le groupe PSA Banque France suite à la mise en place de la norme IFRS 9 sont :

- Un provisionnement des actifs sur l'ensemble de leur durée de vie résiduelle dès la constatation d'une dégradation du risque ;
- La création d'un « stage 2 » pour les encours Corporate permettant d'enregistrer un provisionnement spécifique pour les actifs ayant subi une dégradation significative du risque de crédit. Il est à noter qu'une approche similaire bien que basée uniquement sur l'antériorité des impayés existait déjà sur le portefeuille de créances des particuliers et PME ;
- L'utilisation du « forward looking » afin d'avoir une approche prospective de l'estimation de la perte attendue.

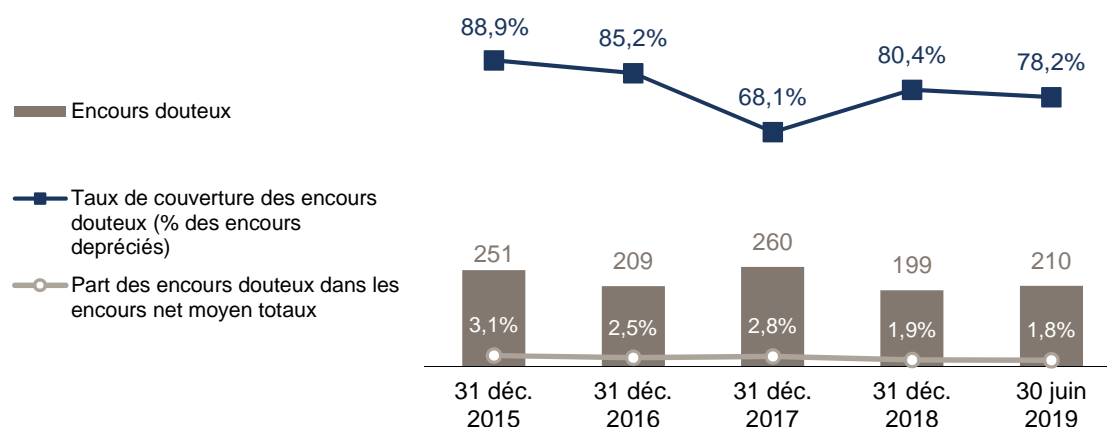
Même si conceptuellement et opérationnellement la norme IFRS 9 apporte de nombreux changements, l'impact financier reste quant à lui relativement limité principalement du fait que les encours sains du groupe PSA Banque France faisaient déjà l'objet de dépréciations, en prenant en compte le niveau de pertes attendues correspondant.

Les financements octroyés à la clientèle de particuliers et de petites et moyennes entreprises, les charges pour dépréciation sur encours sont enregistrées sur les différentes catégories de créances (saines, incidentées et douteuses), dans l'application du modèle de dépréciation, qui est basé sur l'estimation des pertes de crédit attendues. Cette estimation est fonction de la classification de créances par « stage » et des paramètres de risques associés.

En complément, pour les financements accordés au réseau de distribution ainsi qu'aux grandes entreprises,

l'analyse au cas par cas des situations de défaut permet d'isoler les situations de risques aggravés. Ces derniers sont alors répertoriés comme créances douteuses (en stage 3) et des provisions pour dépréciation sur créances douteuses sont enregistrées au compte de résultat. Des dépréciations sur encours sains ou incidentés sont également constatées sur l'ensemble des portefeuilles corporate via l'application du modèle d'évaluation du risque afin de couvrir les pertes de crédit attendues.

CRÉANCES DOUTEUSES SUR LE PORTEFEUILLE TOTAL (EN MILLIONS D'EUROS, SAUF POURCENTAGE)



En 2019, la hausse des créances douteuses est principalement due à l'augmentation saisonnière des encours d'un concessionnaire en défaut depuis 2011 et qui a fait l'objet d'un plan de sauvegarde depuis. En dehors de cet événement, les entrées de créances douteuses continuent à diminuer en 2019, sous l'effet de l'amélioration du profil de risque des clients.

Le taux de couverture total des encours douteux diminue par rapport à 2018 principalement du fait de la hausse des encours du concessionnaire en défaut précédemment cité. Il est également à noter que ce taux est supérieur à 100% sur les portefeuilles de particuliers et de PME alors que les créances issues des

financements au réseau de distribution n'exigent pas un taux de provisionnement aussi élevé étant donné que le groupe PSA Banque France reste propriétaire des véhicules en stock pendant la période de financement et du fait du mécanisme de surveillance propre au financement du réseau de distribution.

Par ailleurs, en ne considérant que les provisions sur les créances en « stage 3 », le taux de couverture moyen des encours douteux totaux à fin juin 2019 est de 55,4% alors qu'il ne ressortait qu'à 54,3% à fin décembre 2018.

1.4.3 Politique de refinancement

Le groupe PSA Banque France s'appuie sur une structure de capital adéquate, qui se traduit par un solide ratio de fonds propres conforté par la qualité des actifs de la banque.

La stratégie de refinancement du groupe PSA Banque France repose sur la diversification de ses sources de refinancement, tout en assurant la cohérence des maturités de ses emplois et de ses ressources. Depuis la création de la coopération entre Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance début 2015, le groupe PSA Banque France a mis en place différentes sources de financement :

- Le 2 février 2015, jour de création de la co-entreprise en France, les financements accordés par Banque PSA Finance aux entités du groupe PSA Banque France ont été substitués par la mise en place d'un refinancement accordé par Santander Consumer Finance, en complément du financement apporté par les titrisations placées dans le marché.
- Le 1^{er} avril 2015, l'activité de dépôt « Distingo par PSA Banque » (livret d'épargne grand public et comptes à terme) à destination de la clientèle française a été transférée par Banque PSA Finance à PSA Banque France.
- Dès juin 2015, des lignes bilatérales ont été mises en place avec différentes banques.
- Dès septembre 2015, le statut d'établissement de crédit agréé a permis au groupe PSA Banque France d'avoir accès (via la remise d'actifs par sa filiale CREDIPAR) aux opérations de refinancement de la Banque Centrale Européenne (BCE).
- En juin 2016, des programmes d'émission de titres de créances négociables à court et moyen terme et d'obligations moyen terme (EMTN) ont été mis en place pour permettre l'accès aux marchés de capitaux. Les

premières émissions de titres de créances négociables du groupe PSA Banque France ont ainsi pu être réalisées dès la fin du premier semestre 2016 et la première émission d'obligations EMTN a été lancée en janvier 2017. 5 émissions obligataires d'un montant de 500 millions d'euros chacune ont été placées à ce jour.

- En juillet 2016, un programme de titrisation des contrats de location avec option d'achat a été mis en place suivi en juillet 2017 par un programme de titrisation des contrats de location longue durée. En novembre 2018, une opération publique de titrisation de contrats de location avec option d'achat a été placée sur les marchés.

Au 30 juin 2019, le refinancement du groupe PSA Banque France se répartissait de la manière suivante :

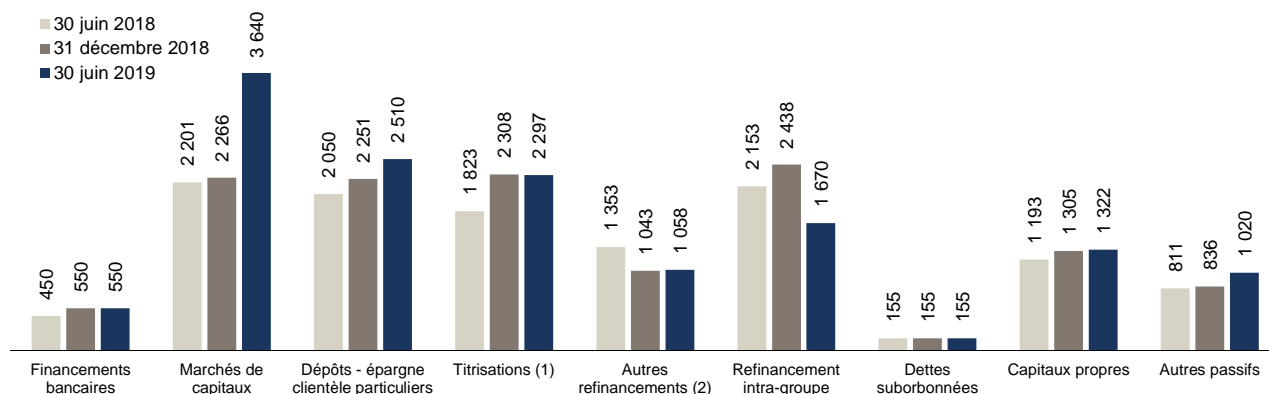
- 5% provenaient de crédits bancaires tirés ;
- 31% des émissions de titres de créances négociables et des cinq premières émissions d'obligations EMTN sur les marchés de capitaux ;
- 21% de fonds remboursables du public correspondant à l'activité de dépôts ;
- 19% d'opérations de titrisations ;
- 9% d'autres refinancements externes dont 6% provenant de la Banque Centrale Européenne (participation au programme TLTRO-II) ;
- 14% de lignes bancaires intra-groupes accordées par Santander Consumer Finance ;
- 1% de dettes subordonnées souscrites à part égale par chacun des deux actionnaires.

Le tableau et les graphiques ci-après présentent une ventilation des sources de refinancement au 30 juin 2019 comparée au 31 décembre 2018 et au 30 juin 2018.

SOURCES DE REFINANCEMENT

(en millions d'euros)	30 juin 2019		31 déc 2018		30 juin 2018	
Financements bancaires	550	5%	550	5%	450	4%
Marchés de capitaux	3 640	31%	2 266	21%	2 201	22%
Dépôts - épargne clientèle particuliers	2 510	21%	2 251	20%	2 050	20%
Titrisations ⁽¹⁾	2 297	19%	2 308	21%	1 823	18%
Autres refinancements ⁽²⁾	1 058	9%	1 043	10%	1 353	13%
Refinancement externe	10 055	85%	8 418	77%	7 877	77%
Refinancement intra-groupe	1 670	14%	2 438	22%	2 153	21%
Dettes subordonnées	155	1%	155	1%	155	2%
Capitaux propres	1 322		1 305		1 193	
Autres passifs	1 020		836		811	
Total Bilan	14 222		13 153		12 188	

SOURCES DE REFINANCEMENT (en millions d'euros)



(1) les titrisations comprennent toutes les titrisations placées.

(2) dont refinancement auprès de la BCE (participation aux TLTRO-I et TLTRO-II) pour un total de 771 millions d'euros au 30 juin 2019 et dépôts concessionnaires.

L'encours de financements bancaires (sous forme de lignes bilatérales tirées) atteint 550 millions d'euros au 30 juin 2019.

Les encours de financement sur les marchés de capitaux sont en augmentation suite à la quatrième et à la cinquième émission obligataire sous-programme EMTN réalisées en avril et juin 2019 et représentent 3 640 millions d'euros au 30 juin 2019.

Les encours de l'activité d'épargne grand public progressent à 2 510 millions d'euros.

Le refinancement par titrisation du groupe PSA Banque France s'appuie, au 30 juin 2019, sur 5 opérations pour un montant total de créances cédées aux structures de titrisation de 4 902 millions d'euros (cf. Note 6.3 des comptes consolidés) :

- Le programme d'émission mensuelle Auto ABS French Loans Master, restructuré en juin 2019 avec un objectif de notation AAsf / Aa2sf pour une période de recharge additionnelle de 4 ans.
- Le programme d'émission mensuelle Auto ABS French Leases Master Compartment 2016, en période de recharge.

- Le programme d'émission mensuelle Auto ABS DFP Master Compartment France 2013, en période de recharge.

- Le programme d'émission mensuelle Auto ABS French LT Leases Master, lancé en juillet 2017, en période de recharge.

- L'opération publique Auto ABS French LT Leases 2018 ayant émis et placé en novembre 2018, 450 millions de titres senior, notés AAAsf / Aaasf et 60 millions de titres mezzanine notés A(high)sf / A1sf, en période d'amortissement depuis juin 2019.

Le financement en provenance des opérations de titrisation placées est de 2 297 millions d'euros au 30 juin 2019.

De plus, le groupe PSA Banque France bénéficie de financements collatéralisés obtenus auprès de la Banque Centrale Européenne dans le cadre des opérations de refinancement TLTRO-II pour un total de 771 millions d'euros (cf. Note 10 des comptes consolidés).

1.4.4 Sécurité de la liquidité

Le groupe PSA Banque France recherche l'équilibre le plus pertinent entre la sécurité en terme de liquidité et l'optimisation de ses coûts de financement. Il emprunte les ressources nécessaires à la continuité de son activité commerciale et procède aux équilibrages actif-passif en gérant l'exposition au risque de taux par l'utilisation de swaps de taux d'intérêts.

La part des financements tirés à durée initiale de douze mois et plus représente près de 70% des financements totaux au 30 juin 2019.

La maturité moyenne des financements à moyen et long terme mis en place au premier semestre 2019 est de plus de 3 ans, notamment avec la quatrième et la cinquième émission obligataire EMTN avec une maturité respective de 3 et 5 ans.

Les lignes de crédit bancaire utilisées au 30 juin 2019, n'obligent pas à respecter des obligations en matière de constitution de sûretés, défaillance et clauses similaires, au-delà des pratiques de marché. Trois événements pourraient entraîner l'annulation de ces lignes de crédit :

- Le cas où Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance ne détiendraient plus chacune de manière directe ou indirecte 50% des actions de PSA Banque France ;
- La perte par le groupe PSA Banque France de son statut de banque ;

1.4.5 Notations de crédit

Le 28 décembre 2018, *Standard & Poor's Global Ratings* a relevé la notation de crédit long-terme attribuée à PSA Banque France de BBB à BBB+ assortie d'une perspective stable.

Le 29 mai 2019, *Moody's Investors Service* a relevé la notation de crédit long-terme de PSA Banque France à A3, assortie d'une perspective stable.

- Le non-respect du niveau réglementaire pour le ratio de fonds propres Common Equity Tier One.

Par ailleurs, le groupe PSA Banque France dispose :

- d'une sécurité financière solide grâce au support de Santander Consumer Finance ;
- d'une réserve de liquidité de 400 millions d'euros au 30 juin 2019, sous forme d'actifs liquides de grande qualité (« High Quality Liquid Assets ») composés uniquement de réserves déposées auprès de la Banque Centrale, et par conséquent de niveau 1, suivant la classification établie pour le calcul du « Liquidity Coverage Ratio » (LCR) ;
- de la possibilité d'un tirage additionnel auprès de la Banque Centrale Européenne de 517 millions d'euros sur la base des actifs déposés en collatéral (composé de titres seniors de fonds de titrisation, auto-souscrits par CREDIPAR et de créances éligibles remises au travers du canal TRICP, cf. Note 15 des comptes consolidés).

Au 30 juin 2019, le groupe PSA Banque France a des engagements de financements donnés en faveur de la clientèle à hauteur de 540 millions d'euros et des engagements de garantie donnés en faveur de la clientèle à hauteur de 5 millions d'euros (cf. Note 15 des comptes consolidés).

La notation du groupe PSA Banque France est liée au support de Santander Consumer Finance, à celle du Groupe PSA et à son niveau d'activité et de rentabilité ainsi qu'à sa propre structure financière.

Toute révision de notation, qu'elle soit positive ou négative, est susceptible d'affecter la capacité de la banque à obtenir des financements à court, moyen et long terme sur les marchés.

NOTATIONS DE CRÉDIT AU 30 JUIN 2019

(en millions d'euros)		Programmes actifs	Plafonds au 30 juin 2019	Encours au 30 juin 2019
Moody's	S&P	Court terme		
P2	A-2	CD/NEU CP	1 000	871.5
		Long terme		
A3	BBB+	BMTN/NEU MTN	1 000	275
A3	BBB+	EMTN	4 000	2 500

1.4.6 Fonds propres et exigence de fonds propres

Dans le cadre de l'application de la réforme Bâle III CRD IV, le groupe PSA Banque France possède une position financière robuste. Au 30 juin 2019, le ratio de fonds propres catégorie 1 Bâle III CRD IV au titre du pilier I atteint 11,5% et le ratio de fonds propres total est de 13,1%. Les fonds propres prudentiels catégorie 1 Bâle III ressortent à 1 099 millions d'euros au 30 juin 2019, tenant compte de la déduction de l'écart de dépréciations comptables / pertes attendues sur le périmètre IRB (85 millions d'euros), et les exigences de fonds propres s'établissent à 763 millions d'euros.

Fonds propres

Il est à noter que le périmètre prudentiel utilisé pour calculer le ratio de solvabilité est identique au périmètre de consolidation tel que décrit dans la Note 1-C.

Les fonds propres prudentiels sont répartis en trois catégories (les fonds propres de base de catégorie 1, les fonds propres additionnels de catégorie 1 et les fonds propres de catégorie 2), composées d'instruments de capital et de dettes, sur lesquels sont effectués des ajustements réglementaires. PSA Banque France dispose d'instruments de fonds propres de base de catégorie 1 et 2. Les instruments de fonds propres de catégorie 1 sont constitués des éléments suivants :

- Le capital social et les primes d'émission correspondantes ;
- Le report à nouveau et les autres réserves ;
- Les éléments du résultat comptabilisés directement en capitaux propres.

A noter qu'en principe les établissements bancaires doivent faire l'objet d'une double surveillance, sur base consolidée et sur base individuelle. Toutefois, le 29 janvier 2015, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) a rendu un avis favorable à la demande de dérogation qui lui a été soumise pour une surveillance prudentielle sur base consolidée uniquement, conformément aux modalités du règlement CRR article 7.

Les déductions réglementaires effectuées sur ces fonds propres portent sur les éléments suivants :

- Montants estimés des prévisions de distributions de dividendes ;
- Différence négative entre le montant des dépréciations et des pertes attendues calculées par méthode statistique pour les actifs pondérés par les risques (Risk Weighted Assets ou RWA) traités en méthode « IRB » (internal rating based).
- Autres déductions prudentielles correspondant aux contributions du groupe PSA Banque France au Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR) et au Fonds de Résolution Unique (FRU) qui viennent en déduction des fonds propres prudentiels de Catégorie 1.

Les éléments de fonds propres de catégorie 2 sont constitués exclusivement de dettes subordonnées.

TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES COMPTABLES AU FONDS PROPRES

(en millions d'euros)	30 juin 2019	31 déc. 2018
Capitaux Propres comptables ¹	1 322	1 305
Résultat distribuable	-133	-116
Montants négatifs résultant du calcul des montants de pertes attendues	-86	-79
Autres déductions prudentielles	-4	-4
Fonds propres prudentiels Catégorie 1	1 099	1 106
Emprunts subordonnés de Catégorie 2	155	155
Fonds propres prudentiels Catégories 1 et 2	1 254	1 261

(1) Capitaux propres comptables et prudentiels sont égaux.

Exigence de fonds propres

Au 6 avril 2009, Banque PSA Finance a obtenu de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution l'autorisation d'utiliser les approches internes « avancées » du risque de crédit (« IRBA », Internal Rating Based Advanced) pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires sur le portefeuille retail ainsi que les approches internes « fondation » du risque de crédit (« IRBF », Internal Rating Based Foundation) pour le portefeuille corporate. Cette mesure s'est appliquée aux entités du groupe PSA Banque France dès le 1^{er} janvier 2009.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la coopération entre Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance en 2015, les 2 partenaires ont eu pour objectif de maintenir l'utilisation des modèles de notation interne développés par Banque PSA Finance, après revue et validation de ces modèles par les organes de contrôle du groupe Santander et accord des autorités de supervision compétentes.

A ce titre, le système de notation interne du groupe PSA Banque France a fait l'objet d'une mission d'inspection par la Banque Centrale Européenne, suite à laquelle, PSA Banque France a obtenu courant 2017, l'autorisation de maintenir les méthodes de notations internes initialement développées par Banque PSA

Finance pour le calcul des actifs pondérés des risques (RWA).

L'ensemble des données nécessaires à la modélisation et aux calculs du risque de crédit est issu des applicatifs de gestion. Ces derniers alimentent les bases communes de risques BRC (Base Risque Centrale pour la clientèle retail) et BUIC (base pour la clientèle corporate) qui permettent un suivi homogène de l'ensemble des paramètres de risque du groupe PSA Banque France.

Les informations issues des bases de risques alimentent l'outil central de gestion des fonds propres. Parallèlement, certaines données comptables sont également intégrées à cet outil central. Après une phase de réconciliation entre les données de gestion et la comptabilité, les exigences en fonds propres sont calculées à partir des outils précités et les états réglementaires sont produits.

Le risque opérationnel est traité en méthode standard. L'exigence en fonds propres est ainsi calculée à partir de l'application d'un ratio de 12% sur le Produit Net Bancaire de la clientèle retail et un ratio de 15% sur le Produit Net Bancaire des autres segments d'actifs.

EXIGENCE DE FONDS PROPRES ET ACTIFS PONDÉRÉS DU GROUPE

(en millions d'euros)	30 juin 2019		31 déc. 2018	
	Actifs pondérés	Exigences de Fonds Propres	Actifs pondérés	Exigences de Fonds Propres
Risque de crédit	8 827	706	8 444	676
Méthode standard	994	79	860	69
Souverains, Banques et Administrations	14	0	13	1
Établissements	147	12	137	11
Entreprises	234	19	221	18
Clientèle de détail	227	18	211	17
Autres Actifs	372	30	278	22
Méthode de Notation Interne Fondation (IRBF)	4 010	321	3 944	316
Entreprises	4 010	321	3 944	316
Méthode de Notation Interne Avancée (IRBA)	3 823	306	3 640	291
Entreprises	1	0	0	0
Clientèle de détail	3 822	306	3 640	291
Risque opérationnel (méthode standard)	714	57	714	57
Risque de Marché	0	0	0	0
Totaux	9 542	763	9 158	733
Fonds propres prudentiels Catégorie 1		1 099		1 106
Ratio de Solvabilité Catégorie 1		11,5%		12,1%
Fonds propres prudentiels totaux		1 254		1 261
Ratio de Solvabilité total		13,1%		13,8%

Ratio de levier

Le ratio de levier, correspondant au rapport non pondéré des expositions brutes sur les fonds propres durs (Tier 1), vise notamment à encadrer le recours excessif au hors-bilan dans l'activité bancaire. Le groupe PSA Banque France a choisi de piloter son ratio de levier consolidé à un niveau minimum de 3% correspondant à la limite réglementaire. Un dispositif de suivi, de contrôle et d'alerte a été mis en place afin de gérer tout risque de levier excessif.

Le ratio de levier est calculé selon les modalités du règlement (UE) n° 575/2013 article 429, et s'élève pour le groupe PSA Banque France à 7,5% au 30 juin 2019.

A noter que l'exemption au suivi sur base individuelle reçue au titre du ratio de solvabilité est étendue au ratio de levier dans le cadre de CRD IV. Les obligations relatives au ratio de levier sont donc suivies sur base consolidée uniquement.

RATIO DE LEVIER ET DÉTAIL DES EXPOSITIONS DE LEVIER AU 30 JUIN 2019

(en millions d'euros)	30 juin 2019	31 déc. 2018
Total de l'actif selon les états financiers publiés (hors dérivés)	14 221	13 151
Déductions prudentielles sur les Fonds propres CET1	-89	-83
Total Expositions au Bilan	14 132	13 067
Expositions sur dérivés	14	14
Coût de remplacement des transactions sur dérivés	1	2
Total Exposition sur les dérivés	15	16
Expositions relatives aux engagements donnés	1 499	1 459
Application des facteurs de conversion réglementaire	-978	-954
Total Exposition sur éléments de Hors Bilan	521	505
Total Autres ajustements	-1	-6
Total Exposition de levier	14 667	13 582
Fonds propres prudentiels Catégorie 1	1 099	1 106
Ratio de Levier	7,5%	8,1%

1.5 Facteurs de risque et gestion des risques

L'identification, la mesure, la maîtrise et la surveillance des risques du groupe PSA Banque France sont assurées par la direction des risques qui a été constituée suite à la création de la coopération entre Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance. Le directeur des risques est membre du comité de direction et il rend également compte de ses missions au comité d'audit et risques.

La gouvernance des risques couvre notamment leur pilotage, la validation des méthodes ou modèles de mesure ainsi que la fixation du niveau de risque souhaitable. Cette gouvernance tient compte, en premier lieu, du recensement des risques et de l'évaluation de leur criticité potentielle compte tenu des politiques de gestion retenues, ainsi que du contexte conjoncturel.

Ces différents éléments sont présentés, analysés et décidés au sein de comités présidés par la direction des risques : le comité de gestion et contrôle des risques à fréquence mensuelle, le comité crédit à fréquence hebdomadaire et les comités avec les marques Peugeot, Citroën et DS à fréquence mensuelle.

La direction des risques participe également au Comité d'Asset and Liability Management (ALCO), à fréquence mensuelle, au Comité des Opérations ainsi qu'au Comité du Recouvrement, tous deux à fréquence bimestrielle. Les membres de l'organe exécutif sont soit partie prenante à ces comités, soit sont informés de leur teneur.

Le modèle de gestion des risques a aussi comme pilier fondamental, les politiques des risques qui ont été définies par la direction des risques et validées par le Conseil d'Administration du groupe PSA Banque France. Dans ce cadre, la gestion des risques est gouvernée par les principes suivants :

- Intégration de la culture de risques dans l'organisation, de manière à ce que l'ensemble des attitudes, des valeurs, des compétences et des instructions relatives à l'activité soit intégré dans tous les processus ;
- Implication de la direction générale dans la gestion et le contrôle des risques ;
- Indépendance de la fonction risque des autres métiers et séparation entre les services générateurs de risques et les services chargés de contrôler et surveiller les risques. Ces derniers, ayant l'autorité suffisante et un accès direct au management et aux instances responsables de la définition de la stratégie de risques ;
- Prise en compte globale des risques pour élaborer une vision complète du risque assumé. Comprendre les relations entre les différents types de risques et fournir leur évaluation globale ;
- Anticipation et prévisibilité : l'évaluation des risques a essentiellement une fonction d'anticipation ;
- Décisions par les organismes collégiaux en incluant dans le processus de décision une variété de points de vue méthodologiques proportionnés à l'impact potentiel de la décision et à la complexité des facteurs qui entrent en jeu ;
- Limitation des risques par l'établissement de limites objectives et vérifiables avec une infrastructure de gestion, de contrôle et de reporting qui garantit leur efficacité.

Le groupe PSA Banque France est soumis à plusieurs facteurs de risque (liés à son activité et son environnement réglementaire, risques de crédit et de contrepartie, risques financiers, risques opérationnels) dont l'identification et l'évaluation sont cruciales dans le modèle de gestion des risques.

1.6 Contrôle interne

Conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014, relatif au contrôle interne des établissements de crédit, le dispositif de contrôle interne mis en œuvre par le groupe PSA Banque France s'articule autour des fonctions du contrôle permanent et du contrôle périodique, et d'un premier niveau de responsabilité qui a pour cadre les unités opérationnelles.

Le groupe PSA Banque France a défini dans une charte les principes fondamentaux d'organisation et de fonctionnement de son dispositif de contrôle interne. La charte de contrôle interne fixe les organisations, les moyens, les champs d'action et les missions, ainsi que les modalités de fonctionnement du dispositif de contrôle du groupe PSA Banque France.

1.6.1 Le dispositif de contrôle permanent

1.6.1.1 Les contrôles de premier niveau, socle du dispositif de contrôle interne

Ces contrôles se situent au sein des structures opérationnelles. Les contrôles y sont exercés par l'ensemble des salariés dans le cadre de leurs activités quotidiennes, en application de procédures intégrant les

divers contrôles à effectuer, ou par des agents dédiés à ces fonctions au sein même de ces structures. Les contrôles de premier niveau font l'objet d'une surveillance par les organes du contrôle permanent.

1.6.1.2 Le contrôle permanent

Contrôle de deuxième niveau, cette fonction est rattachée au Secrétariat Général.

Le contrôle permanent est en charge de différentes missions :

- Le contrôle des dispositifs assurant la prévention et la surveillance permanente des risques de non-conformité ;
- Le contrôle permanent des risques opérationnels des entités du groupe, y compris celui des prestations externalisées.

Les missions de contrôle des risques opérationnels portent sur :

- L'évaluation récurrente du niveau de maîtrise des risques opérationnels atteint par les dispositifs mis en œuvre dans les entités du groupe, ainsi que chez les prestataires ;
- L'exercice de contrôles spécifiques de deuxième niveau dans l'ensemble des structures ;
- L'animation d'un dispositif de certification d'auto-évaluation des contrôles de premier niveau, par lequel les responsables opérationnels attestent de l'exécution et du résultat de contrôles clés sur les risques majeurs. Ce dispositif couvre la comptabilité, les activités de

refinancement et de trésorerie ainsi que la sécurité des accès aux principales applications informatiques du groupe PSA Banque France ;

- La formalisation et le suivi des recommandations ;
- La collecte, l'analyse et le suivi des incidents opérationnels.

La cartographie des risques est révisée périodiquement par la fonction de gestion et de contrôle des risques, qui recense l'ensemble des risques auxquels le groupe PSA Banque France est exposé. Elle contribue à vérifier la robustesse du dispositif de contrôle du groupe PSA Banque France, en mettant en regard les risques bruts identifiés, les pertes liées à ces risques ainsi que le résultat des contrôles de deuxième niveau et enfin le risque résiduel.

Conformément à l'Arrêté du 3 novembre 2014, le Rapport Annuel de Contrôle Interne et de Mesure et Surveillance des Risques (RACI) de l'année 2018 a été communiqué aux administrateurs et transmis à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

1.6.2 Le dispositif de contrôle périodique

Le contrôle périodique, contrôle de troisième niveau, vérifie de manière indépendante la qualité, l'efficacité et la conformité des processus et dispositifs du contrôle interne, de la gestion du risque et de la gouvernance.

Il est exercé par les équipes d'Audit Interne sous forme de missions ponctuelles conduites selon un plan à 4 ans couvrant l'ensemble des organisations et entités du groupe PSA Banque France, y compris la sous-

traitance. Au cours du 1^{er} semestre 2019 PSA Banque France a fait l'objet de 4 missions d'audit.

En rendant compte de ses activités aux dirigeants effectifs, au Conseil d'Administration et au Comité d'Audit et Risques, l'Audit Interne contribue à l'amélioration des processus et à la maîtrise des risques du groupe PSA Banque France.

1.6.3 La surveillance du dispositif par les organes délibérant et exécutif

Le dispositif de contrôle interne est suivi par les organes délibérant et exécutif, notamment par la tenue de comités.

Le Conseil d'Administration veille à la maîtrise des principaux risques encourus par le groupe PSA Banque France et s'assure de la fiabilité du dispositif de contrôle interne. Par l'intermédiaire du comité d'audit et risques, il examine les principaux enseignements issus de la surveillance des risques et des travaux de contrôles périodiques et permanents.

Le comité d'audit et risques du groupe PSA Banque France priorise ses missions en fonction des risques identifiés. Parmi ses prérogatives se trouvent la planification, la supervision et la revue des audits internes et du contrôle permanent ainsi que la revue des travaux des commissaires aux comptes. Il est aussi responsable de la résolution des faiblesses potentielles dans les contrôles internes identifiées par les auditeurs externes.

Le comité d'audit et risques s'assure également du respect de la conformité aux exigences réglementaires,

comme par exemple celles définies par les accords de Bâle III, et de la mise en place des mesures de conformité à ces normes. Enfin, le comité d'audit et risques fait la revue des comptes consolidés de la Banque ainsi que des états financiers respectifs des entités du groupe PSA Banque France à la lumière des méthodes comptables utilisées.

Le cas échéant, le comité d'audit et risques peut demander à consulter le Président de PSA Banque France, les directeurs généraux ainsi que les commissaires aux comptes ou toute autre personne utile à l'exercice de sa fonction. Plusieurs fois par an, le Président du comité d'audit et risques rencontre les représentants des contrôles périodiques et permanents et ceux de la filière risques.

L'organe exécutif est responsable de la définition et de la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne. Par l'intermédiaire des comités de contrôle et des comités de conformité, il en surveille le bon fonctionnement et veille à l'adéquation des missions et des moyens.

1.6.4 La base organisationnelle du contrôle interne de la Banque

Les processus de contrôle s'appuient sur un ensemble de contrôles réguliers qui s'exerce au moyen de délégations applicables aux entités opérationnelles. Ces délégations concernent notamment les opérations bancaires et financières, les accords de crédit, les conditions appliquées à la clientèle, les nouveaux produits et les engagements de dépenses.

Dans le cadre du comité d'audit et risques ou dans le cadre de comités opérationnels, les principales orientations de la Banque sont précisées et mises en œuvre. Ces comités spécifiques concernent notamment les risques de crédit, où sont examinées les évolutions des impayés et des pertes, analysées les performances des outils de sélection du risque pour les portefeuilles retail et corporate (flottes de véhicules et réseaux de distribution).

Au cours de ces comités, sont également présentés pour décision :

- Les évolutions du dispositif Bâlois;
- Les marges relatives à l'activité de financement ;
- Les produits et processus, y compris les risques associés ;
- Les dossiers de financement des réseaux et des flottes d'entreprises examinés soit au niveau d'un comité de crédit du groupe Santander, soit au niveau du comité de crédit du groupe PSA Banque France selon les délégations en vigueur ;
- Le suivi et l'examen des résultats de la politique mise en œuvre dans le cadre du refinancement, et de la gestion des risques de liquidité, taux et change ;
- Le suivi de la politique de sécurité en matière informatique ;
- Les travaux de la conformité et ceux liés à RGPD.

1.7 Gouvernement d'entreprise - Renseignements à caractère général concernant PSA Banque France

1.7.1 Présentation générale de PSA Banque France

Dénomination sociale : PSA BANQUE FRANCE
Nationalité : française

Siège social : 9 rue Henri Barbusse,
92230 Gennevilliers, France
Tél. : + 33 (0) 1 46 39 65 55

Forme juridique : Société Anonyme à Conseil d'Administration dont les actions ne sont pas négociables sur un marché réglementé.

Registre et numéro d'identification : PSA Banque France est immatriculée au R.C.S. Nanterre :

- N° Siren : 652 034 638
- N° Siret : 652 034 638 00039
- Code APE/NAF : 6419Z
- LEI : 969500JK1O192KI3E882

PSA Banque France est un établissement de crédit agréé sous la supervision principale du régulateur bancaire européen, la Banque Centrale Européenne depuis décembre 2015 et du régulateur français, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution pour les questions relevant de sa compétence.

Date de constitution et durée :

PSA Banque France (dénommée SOFIB à l'origine) a été constituée le 24 juin 1965, elle est immatriculée depuis le 20 juillet 1965. La date d'expiration de la Société est le 31 décembre 2064.

L'objet social de la société est celui d'une banque de plein exercice.

Exercice social : l'exercice social commence le 1^{er} janvier et se clôture le 31 décembre de chaque année.

En tant que Prestataire de Services d'Investissement, PSA Banque France est soumise aux dispositions du règlement général de l'AMF (Autorités des Marchés Financiers). Le Directeur Général Délégué de PSA Banque France, agréé par l'AMF et titulaire de la carte professionnelle requise, exerce la fonction de Responsable Conformité des Services d'Investissement (RCSI) dans les conditions définies aux articles 313 et suivants du règlement général de l'AMF.

1.7.2 Actionnariat – structure du capital social

Actionnariat :

Au 30 juin 2019, le capital social de l'entité PSA Banque France s'établit à 144 842 528 euros divisé en 9 052 658 actions de 16 euros chacune, entièrement libéré, dont la répartition est paritaire entre :

- Banque PSA Finance qui détient 4 526 329 actions et le même nombre de droits de vote, et
- Santander Consumer Banque qui détient 4 526 329 actions et le même nombre de droits de vote.

Banque PSA Finance est une filiale détenue directement et indirectement à 100% par la société Peugeot SA et Santander Consumer Banque est une filiale détenue indirectement à 100% par la société Banco Santander. Les sociétés Peugeot SA et Banco Santander sont des entités dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé.

Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des 3 dernières années :

Aucune modification n'a eu lieu depuis l'entrée au capital de PSA Banque France par Santander Consumer Banque le 2 février 2015 à hauteur de 50%.

Le pacte d'actionnaires conclu en date du 2 février 2015 au moment de la création de la co-entreprise qu'est PSA Banque France, prévoit des restrictions à l'exercice du transfert d'actions par les deux actionnaires, exercice qui n'est pas libre mais fait l'objet d'une "lock-up period" pour toute la durée de la coopération.

Cotation des titres :

Les titres représentatifs du capital de PSA Banque France ne sont pas cotés en bourse. Néanmoins certains titres de dettes (obligations EMTN) sont listés auprès d'Euronext Paris

1.7.3 Conseil d'administration et organes de direction

Le Conseil d'Administration de PSA Banque France est composé de six membres nommés pour une durée renouvelable de 6 ans, soit trois membres choisis par chacun des deux actionnaires. Le Président avec son Conseil d'Administration et ses Comités spécialisés exercent la surveillance de l'activité de PSA Banque France pilotée par le Directeur Général, le Directeur Général Délégué, le Comité de Direction et les Comités opérationnels.

Trois Conseils d'Administration se sont tenus au cours du premier semestre 2019, les 26 février, 24 avril et 27 juin.

A l'issue du Conseil de juin 2019, un administrateur, en la personne de Mme Ines SERRANO, a présenté sa démission de son mandat. Le Conseil, sur proposition du Comité des nominations, a coopté M. David TURIEL en son remplacement pour la durée restant à courir du mandat de Mme SERRANO à savoir jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée en 2021 à statuer sur les comptes de l'exercice 2020. M. David TURIEL a déclaré qu'aucun obstacle ne s'oppose à sa nomination et a indiqué accepter volontiers ce mandat au sein de PSA Banque France. Le mandat de M. David TURIEL, comme celui des autres administrateurs de

PSA Banque France, ne donne pas lieu à versement de jetons de présence.

A ce jour, il n'existe aucun conflit d'intérêts entre les obligations des membres des organes de direction et leurs intérêts privés à l'égard du groupe PSA Banque France. Il n'existe pas de conventions intervenues,

directement ou par personne interposée, entre l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

1.7.4 Information sur les organes de direction générale et d'administration

1.7.4.1 Conseil d'administration

Liste des mandats exercés ou expirés sur le 1^{er} semestre 2019 par les Administrateurs de PSA Banque France et les Représentants Permanents d'Administrateurs.

Rémy BAYLE

Président du Conseil d'Administration

Début de mandat : 28 août 2017

Echéance du mandat : 2020

Administrateur

Début de mandat : 23 avril 2015

Echéance du mandat : 2021

Né le 26 décembre 1961

Autres mandats exercés au cours du 1^{er} semestre 2019

Directeur Général et Administrateur

- Banque PSA Finance (France)

Vice-Président du Conseil d'Administration et Administrateur

- Opel Bank S.A. (France)

Président du Conseil d'Administration et Administrateur

- Compagnie pour la location de véhicules – CLV (France)

Jean-Paul DUPARC

Directeur Général

Début de mandat : 1^{er} septembre 2017

Echéance du mandat : 2020

Administrateur

Début de mandat : 28 août 2017

Echéance du mandat : 2024

Né le 16 mai 1968

Autres mandats exercés au cours du 1^{er} semestre 2019

Directeur Général et Administrateur

- Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers – CREDIPAR (France)

Représentant permanent de la Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers – CREDIPAR (France)

- Conseil d'administration de la Compagnie pour la Location de Véhicules – CLV (France)

Laurent AUBINEAU

Directeur Général Délégué

Début de mandat : 1^{er} septembre 2017

Echéance du mandat : 2020

Administrateur

Début de mandat : 28 août 2017

Echéance du mandat : 2021

Né le 29 décembre 1962

Autres mandats exercés au cours du 1^{er} semestre 2019

Directeur Général Délégué et Administrateur

- Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers – CREDIPAR (France)

David TURIEL LOPEZ**Administrateur**

Début de mandat : 27 juin 2019

Echéance du mandat: 2021

Né le 20 janvier 1965

Autres mandats exercés au cours du 1^{er} semestre 2019**Administrateur**

- Santander Consumer Finance S.A. (Espagne)

Administrateur

- Santander Consumer Banque S.A. (France)

Administrateur

- Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers – CREDIPAR (France), nomination le 27 juin 2019, suite à la démission de Mme Ines SERRANO

Membre du Conseil de Surveillance

- Santander Consumer Bank SPOLKA AKCYJNA (Pologne)

Président du Conseil d'Administration

Banco Santander Consumer S.A. (Portugal)

Martin THOMAS**Administrateur**

Début de mandat : 2 février 2015

Echéance du mandat : 2021

Né le 22 février 1974

Autres mandats exercés au cours du 1^{er} semestre 2019**Administrateur**

- Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers – CREDIPAR (France)

Président du Directoire

- Santander Consumer Banque S.A. (France)

Arnaud de LAMOTHE**Administrateur**

Début de mandat : 8 février 2017

Echéance du mandat : 2021

Né le 24 septembre 1966

Autres mandats exercés au cours du 1^{er} semestre 2019**Directeur Général Délégué**

- Banque PSA Finance (France)

Président du Conseil d'Administration et Administrateur

- Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers – CREDIPAR (France)
- Bank PSA Finance Rus (Fédération de Russie)
- PSA Financial Services Spain, E.F.C., SA (France)

Administrateur

- PSA Bank Deutschland GmbH (Allemagne)
- PEUGEOT CITROEN Leasing (Fédération de Russie)
- Banca PSA Italia SPA (Italie)
- PSA Finance UK Limited (Royaume-Uni)
- OPEL Bank SA (France)

Ines SERRANO-GONZALEZ**Administrateur**

Début de mandat : 2 février 2015

Fin du mandat (démission) : 27 juin 2019

Née le 31 juillet 1965

Autres mandats exercés au cours du 1^{er} semestre 2019**Directeur Général Délégué, Membre du Comité Exécutif et Administrateur**

- Santander Consumer Finance S.A. (Espagne)

Président et Membre du Conseil de Surveillance

- Santander Consumer Banque S.A. (France)

Administrateur

- Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers – CREDIPAR (France) mandat ayant pris fin le 27 juin 2019 par démission
- Financiera El Corte Ingles, E.F.C. S.A. (Espagne)

Membre du Conseil de Surveillance

- Santander Consumer Bank AG (Allemagne)
- Santander Consumer Holding GmbH (Allemagne)

1.7.4.2 Comités

A. Le comité d'audit et risques

Au 30 juin 2019, le comité d'audit et risques est constitué des membres suivants :

Nom	Fonction au sein du groupe PSA Banque France
David TURIEL LOPEZ, Président	Administrateur de PSA Banque France
Rémy BAYLE	Président du Conseil d'Administration de PSA Banque France
Martin THOMAS	Administrateur de PSA Banque France
Arnaud de LAMOTHE	Administrateur de PSA Banque France

B. Le comité des nominations

Au 30 juin 2019, le comité des nominations est constitué des membres suivants :

Nom	Fonction au sein du groupe PSA Banque France
Arnaud de LAMOTHE, Président	Administrateur de PSA Banque France
Rémy BAYLE	Président du Conseil d'Administration de PSA Banque France
Martin THOMAS	Administrateur de PSA Banque France
David TURIEL LOPEZ	Administrateur de PSA Banque France

C. Le comité des rémunérations

Au 30 juin 2019, le comité des rémunérations est constitué des membres suivants :

Nom	Fonction au sein du groupe PSA Banque France
Arnaud de LAMOTHE, Président	Administrateur de PSA Banque France
Rémy BAYLE	Président du Conseil d'Administration de PSA Banque France
Martin THOMAS	Administrateur de PSA Banque France
David TURIEL LOPEZ	Administrateur de PSA Banque France

D. Le comité exécutif

Au 30 juin 2019, le comité exécutif est constitué des membres suivants :

Nom	Fonction
Jean-Paul DUPARC	Directeur Général
Laurent AUBINEAU	Directeur Général Délégué
Johnny AUDEBOURG	Responsable Organisation Informatique
Jean Charles BATTAGLIA	Directeur des Risques
Gregory BONNIN	Directeur des Ressources Humaines
Pedro CASTRO	Directeur Financier
Philippe CHAILLOUT	Directeur des Ventes
Carlos GARCIA HERRERO	Directeur de l'Audit
Philippe MEOT	Directeur des Opérations
Catherine NOGUIER	Secrétaire Général
Gilles PEREZ	Directeur du Recouvrement
Patrick POULETTY	Directeur Marketing et Digital

1.7.5 Responsables du contrôle des comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Crystal Park, 63 rue de Villiers,
92200 Neuilly-sur-Seine,
société par actions simplifiée au capital de 2 510 460 €,
enregistrée au R.C.S. de Nanterre n° 672 006 483
Commissaire aux comptes membre de la Compagnie
régionale de Versailles
Durée du mandat : six ans
Date de fin de mandat : exercice comptable 2022
Représentée au 30 juin 2019 par Laurent Tavernier

Mazars

61 rue Henri Régnault,
92400 Courbevoie,
société anonyme au capital de 8 320 000 €, enregistrée
au R.C.S. de Nanterre n° 784 824 153
Commissaire aux comptes membre de la Compagnie
régionale de Versailles
Durée du mandat : six ans
Date de fin de mandat : exercice comptable 2019
Représentée au 30 juin 2019 par Matthew Brown

2

ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS CONSOLIDES CONDENSES AU 30 JUIN 2019

2.1	Bilan consolidé	27
2.2	Compte de résultat consolidé	28
2.3	Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	29
2.4	Tableau de variation des capitaux propres consolidés	29
2.5	Tableau des flux de trésorerie consolidés	30
2.6	Notes aux états financiers consolidés	31
2.7	Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle	55

2.1 Bilan consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	30.06.2019	31.12.2018
Actif			
Caisse, banques centrales	3	432	329
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4	1	1
Instruments dérivés de couverture		-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		-	-
Titres au coût amorti		-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	5	725	668
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	6	12 599	11 813
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	19.1	6	1
Actifs d'impôts courants	23.1	7	2
Actifs d'impôts différés	23.1	2	1
Comptes de régularisation et actifs divers	7	430	329
Participations dans les entreprises mises en équivalence		-	-
Immobilisations corporelles		20	9
Immobilisations incorporelles		-	-
Ecart d'acquisition		-	-
Total de l'actif		14 222	13 153

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	30.06.2019	31.12.2018
Passif			
Banques centrales		-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	8	4	3
Instruments dérivés de couverture	9	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	10	2 997	3 764
Dettes envers la clientèle	11	2 791	2 518
Dettes représentées par un titre	12	5 938	4 574
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	19.1	-	-
Passifs d'impôts courants	23.1	2	11
Passifs d'impôts différés	23.1	339	329
Comptes de régularisation et passifs divers	13	651	473
Provisions		23	21
Dettes subordonnées		155	155
Capitaux propres		1 322	1 305
- Capitaux propres part du groupe		1 322	1 305
- Capital et réserves liées		757	757
- Réserves consolidées		567	550
- dont résultat net - part du groupe		133	218
- Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(2)	(2)
- Intérêts minoritaires		-	-
Total du passif		14 222	13 153

2.2 Compte de résultat consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	30.06.2018		
		30.06.2019	Proforma (1)	31.12.2018
Intérêts et produits assimilés	16	227	205	418
Intérêts et charges assimilées	17	(37)	(29)	(59)
Commissions (produits)	18	68	62	129
Commissions (charges)	18	(2)	(2)	(4)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	19	-	1	1
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres		-	-	-
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti		-	-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-	-
Produit net des activités d'assurance		-	-	-
Produits des autres activités	20	12	9	22
Charges des autres activités	20	(9)	(7)	(15)
Produit Net Bancaire		259	239	492
Charges générales d'exploitation	21	(78)	(79)	(154)
- Personnel		(33)	(33)	(68)
- Autres charges générales d'exploitation		(45)	(46)	(86)
Dotations aux amortissements et dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles		(3)	(1)	(2)
Gains ou pertes sur titres de participation consolidables et autres actifs immobilisés		-	-	-
Résultat brut d'exploitation		178	159	336
Coût du risque de crédit	22	(14)	(5)	(14)
Résultat d'exploitation		164	154	322
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		-	-	-
Variation de valeur des écarts d'acquisition		-	-	-
Charges des engagements sociaux		-	-	-
Produits des engagements sociaux		-	-	-
Autres éléments hors exploitation		-	-	(1)
Résultat avant impôt		164	154	321
Impôt sur les bénéfices	23.2 et 23.3	(31)	(49)	(103)
Résultat net		133	105	218
- dont intérêts minoritaires		-	-	-
- dont part du groupe		133	105	218
Résultat par action (en euros)		14,69 €	11,65 €	24,08 €

(1) Les évolutions de la présentation du compte de résultat sont détaillées au niveau du rapport annuel 2018

2.3 Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en millions d'euros)	30.06.2019			30.06.2018			31.12.2018		
	Avant impôts	Impôts	Après impôts	Avant impôts	Impôts	Après impôts	Avant impôts	Impôts	Après impôts
Résultat net	164	(31)	133	154	(49)	105	321	(103)	218
- dont intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Éléments recyclables par résultat									
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- dont évaluation reprise en résultat net	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- dont évaluation directe par capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Éléments non recyclables par résultat									
Ecart actuariel sur engagements de retraite	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- dont intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total Résultat et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	164	(31)	133	154	(49)	105	321	(103)	218
- dont intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- dont part du groupe	-	-	133	-	-	105	-	-	218

2.4 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)	Capital et réserves liées				Ecart d'évaluation - Part du groupe			Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
	Capital	Primes d'émission, d'apport et de fusion	Réserve légale et autres réserves	Réserves consolidées	Ecart actuariel sur engagements de retraite	Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	Capitaux propres part du groupe		
Au 1er janvier 2018	145	593	19	425	(2)	-	1 180	-	1 180
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	105	-	-	105	-	105
Dividendes versés à Santander Consumer Finance	-	-	-	(46)	-	-	(46)	-	(46)
Dividendes versés à Banque PSA Finance	-	-	-	(46)	-	-	(46)	-	(46)
Au 30 juin 2018	145	593	19	437	(2)	-	1 193	-	1 193
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	113	-	-	113	-	113
Dividendes versés à Santander Consumer Finance	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés à Banque PSA Finance	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2018	145	593	19	550	(2)	-	1 305	-	1 305
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	133	-	-	133	-	133
Dividendes versés à Santander Consumer Finance	-	-	-	(58)	-	-	(58)	-	(58)
Dividendes versés à Banque PSA Finance	-	-	-	(58)	-	-	(58)	-	(58)
Au 30 juin 2019	145	593	19	567	(2)	-	1 322	-	1 322

Sur le plan juridique :

Au 31 décembre 2014, le capital social de PSA Banque France était de 9 600 000 euros, intégralement libéré ; il était divisé en 600 000 actions.

Au 31 décembre 2015, le capital social de PSA Banque France était de 144 842 528 euros, intégralement libéré ; il était divisé en 9 052 658 actions.

Pour mémoire, le 30 janvier 2015 ont été constatées chez PSA Banque France :

- une augmentation de capital pour un montant de 131 627 216 euros, par voie d'émission de 8 226 701 actions ordinaires nouvelles d'une valeur de 16 euros chacune en rémunération des apports en nature (apport des titres SOFIRA et CREDIPAR par Banque PSA Finance) ;
- une prime d'apport d'un montant de 722 082 615,23 euros correspondant à la différence entre la valeur des apports, soit 853 709 831,23 euros, et la valeur nominale des actions émises en rémunération des apports, soit 131 627 216 euros ;
- une augmentation de capital en numéraire d'un montant nominal de 3 615 312 euros par voie d'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, de 225 957 actions de 16 euros de valeur nominale chacune, assortie d'une prime d'émission totale de 19 832 904,52 euros.

Depuis le 31 décembre 2016, le capital social de PSA Banque France est de 144 842 528 euros, intégralement libéré ; il est divisé en 9 052 658 actions.

Conformément à l'amendement IAS 1 Présentation des états financiers - Informations sur le capital, les informations requises sont données dans le paragraphe "Fonds propres et exigence de fonds propres" du rapport de gestion.

2.5 Tableau des flux de trésorerie consolidés

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2019	30.06.2018 Proforma (1)	31.12.2018
Résultat avant impôts	164	154	321
Elimination des résultats sans effet sur la trésorerie			
- Dotations nettes aux amortissements et dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	2	1	2
- Dotations nettes aux provisions et dépréciations	17	8	25
- Pertes/gains nets des activités d'investissement	-	-	-
- Produits/charges des activités de financement	2	-	2
- Autres mouvements	(65)	(25)	27
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat avant impôts et des autres ajustements	(44)	(16)	57
- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	(935)	(190)	(189)
- Flux liés aux opérations avec la clientèle	(508)	(507)	(1 248)
- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	1 368	692	1 240
- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	103	45	(100)
- Impôt sur les bénéfices versés	(37)	(25)	(34)
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(9)	15	(331)
Total flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	111	153	47
Flux liés aux participations :	-	-	-
- Encaissements liés aux cessions de filiales	-	-	-
- Décaissements liés aux acquisitions de filiales	-	-	-
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles :	(1)	(1)	(1)
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1)	(2)	(3)
- Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	1	2
Effet des variations de périmètre	-	-	-
Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	(1)	(1)	(1)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires			
- Décaissements liés aux dividendes payés à :	(116)	(93)	(93)
- à Santander Consumer Finance	(58)	(46)	(46)
- à Banque PSA Finance	(58)	(46)	(46)
- Encaissements liés aux émissions d'instruments de capitaux propres	-	-	-
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement			
Encaissement/décaissement lié à la dette subordonnée	(3)	-	(3)
Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	(119)	(93)	(96)
Effets de la variation des taux de change (D)	-	-	-
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D)	(9)	59	(50)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	771	820	820
Caisse, Banques centrales (actif et passif)	329	365	365
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	442	456	456
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	762	880	771
Caisse, Banques centrales (actif et passif)	432	298	329
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	330	582	442

(1) Les évolutions de la présentation du TFT sont détaillées dans le rapport annuel 2018

2.6 Notes aux états financiers consolidés

Notes annexes

Note 1	Faits marquants de l'exercice et structure du groupe	32
Note 2	Principes comptables	33
Note 3	Caisse, banques centrales	34
Note 4	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	34
Note 5	Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti	35
Note 6	Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	36
Note 7	Comptes de régularisation et actifs divers	37
Note 8	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	38
Note 9	Instruments dérivés de couverture - passifs	39
Note 10	Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	40
Note 11	Dettes envers la clientèle	40
Note 12	Dettes représentées par un titre	41
Note 13	Comptes de régularisation et passifs divers	42
Note 14	Juste valeur des actifs et passifs financiers	43
Note 15	Autres engagements	44
Note 16	Intérêts et produits assimilés	45
Note 17	Intérêts et charges assimilées	45
Note 18	Commissions	46
Note 19	Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	47
Note 20	Produits et charges nets des autres activités	48
Note 21	Charges générales d'exploitation	48
Note 22	Coût du risque	49
Note 23	Impôt sur les bénéfices	51
Note 24	Information sectorielle	52
Note 25	Evénements postérieurs à la clôture	54

Note 1 **Faits marquants de l'exercice et structure du groupe**

A. Faits marquants de l'exercice

Stratégie de refinancement

Le groupe PSA Banque France bénéficie depuis 2015 du financement intra-groupe fourni directement par Santander Consumer Finance en complément des financements apportés par les opérations de titrisation de créances, de collecte d'épargne grand public auprès de la clientèle française, de lignes bancaires bilatérales et d'un accès aux opérations de refinancement de la Banque Centrale Européenne (BCE). Après les premières émissions en 2016 de titres de créance négociables, la stratégie de diversification des sources de refinancement s'est poursuivie depuis 2017 par le développement de l'accès aux marchés de capitaux et notamment la réalisation d'émissions obligataires sous programme EMTN, les deux dernières en avril et juin 2019 pour un montant de 500 millions d'euros chacune.

B. Evolution du périmètre

Il n'y a pas eu d'évolution de périmètre au sein du groupe PSA Banque France durant le premier semestre 2019.

C. Liste des sociétés consolidées

Sociétés	Code ISO pays	Participation de PSA Banque France		30.06.2019		31.12.2018		
		Directe	Indirecte	Méthode de consolidation	% intérêts	Méthode de consolidation	% intérêts	
		%	%					Détenue par
Filiales								
<i>Financement des ventes</i>								
CREDIPAR	FR	100	-		IG	100	IG	100
CLV	FR	-	100	CREDIPAR	IG	100	IG	100
Entités ad hoc								
FCT Auto ABS French Loans Master	FR	-	-		IG	100	IG	100
FCT Auto ABS DFP Master - Compartiment France 2013	FR	-	-		IG	100	IG	100
FCT Auto ABS French Leases Master - Compartiment 2016	FR	-	-		IG	100	IG	100
FCT Auto ABS French LT Leases Master	FR	-	-		IG	100	IG	100
FCT Auto ABS French Leases 2018	FR	-	-		IG	100	IG	100

Note 2 Principes comptables

Les comptes consolidés semestriels au 30 juin 2019 sont établis conformément à la norme IAS 34 – Information financière intermédiaire, qui permet de présenter une sélection de notes annexes. Ces comptes consolidés condensés doivent être lus conjointement avec les comptes consolidés de l'exercice 2018.

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des comptes consolidés semestriels au 30 juin 2019 sont identiques à ceux retenus pour l'exercice clos au 31 décembre 2018, à l'exception de l'application des nouveaux textes obligatoires : cf. ci-après le paragraphe « Nouveaux textes d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2019 ».

En application du Règlement européen CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales à partir du 1^{er} janvier 2005, le groupe PSA Banque France a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté dans l'Union européenne et d'application obligatoire à cette date.

Au 30 juin 2019, la présentation des comptes consolidés du groupe PSA Banque France est effectuée selon les préconisations de l'ANC (Autorité des Normes Comptables) formalisées dans le cadre de la recommandation N°2017-02 du 2 juin 2017 relative au format des comptes consolidés des établissements du secteur bancaire selon les normes comptables internationales à partir du 1^{er} janvier 2018.

Le référentiel IFRS comprend les IFRS, les IAS (International Accounting Standard), ainsi que leurs interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) et SIC (Standing Interpretations Committee).

Nouveaux textes IFRS et interprétations IFRIC d'application obligatoire à l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2019

Les nouveaux textes d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2019 et appliqués par le groupe PSA Banque France sont les suivants :

- IFRS 16 – Contrats de location

Pendant plus de 10 ans, l'IASB a travaillé sur la refonte de la norme IAS 17 qui régit la comptabilisation des actifs loués, tant en crédit-bail / location financière, qu'en location opérationnelle, dans une optique de convergence avec le FASB. Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié le texte définitif de la norme IFRS 16. Cette norme a été adoptée par l'Union Européenne le 9 novembre 2017 et a entré en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019.

IFRS 16 ne génère pas d'impact significatif pour le groupe PSA Banque France en tant que bailleur ; car le texte de la norme converge en effet avec les dispositions actuelles d'IAS 17.

Néanmoins, les impacts d'IFRS 16 concernent principalement les contrats de location des bureaux dont PSA Banque France est preneur.

Conformément à la décision de Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance, PSA Banque France applique la méthode rétrospective simplifiée permettant de ne pas retraiter l'information comparative.

Les options suivantes, proposées par IFRS 16, ont été également retenues par PSA Banque France, suite à la décision de Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance :

Définition d'un contrat de location : application d'IFRS 16 uniquement aux contrats qualifiés de contrats de location selon IAS 17, sans réexamen de leur qualification à la lumière de la nouvelle définition.

Exemptions à la comptabilisation obligatoire au bilan des contrats de location qui portent sur :

- les contrats de courte durée, c'est-à-dire de douze mois au plus, options de renouvellement économiquement incitatives comprises ;
- les contrats portant sur des actifs de faible valeur.

Application rétrospective simplifiée : comptabilisation, à la date de première application, d'un actif au titre du droit d'utilisation pour les contrats de location antérieurement classés en tant que contrats de location simple en application d'IAS 17, et évaluation de l'actif au titre du droit d'utilisation au montant de l'obligation locative, ajusté du montant des loyers payés d'avance ou à payer qui étaient comptabilisés dans l'état de la situation financière relativement à ce contrat de location immédiatement avant la date de première application.

Mesures de simplification relatives à la méthode rétrospective simplifiée:

- Contrats de location avec l'échéance inférieure à 12 mois au 1^{er} janvier 2019 à ne pas prendre en compte;
- Application d'un taux d'actualisation unique à un portefeuille de contrats de location présentant des caractéristiques relativement similaires ;
- Au lieu d'effectuer un test de dépréciation, s'appuyer sur l'évaluation faite sur les contrats de location immédiatement avant la date de première application en appliquant IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels pour déterminer si des contrats sont déficitaires, auquel cas il convient d'ajuster l'actif au titre du droit d'utilisation à la date de première application du montant comptabilisé dans l'état de la situation financière au titre de la provision pour les contrats de location déficitaires immédiatement avant la date de première application ;
- Exclure les coûts directs initiaux de l'évaluation de l'actif au titre du droit d'utilisation à la date de première application ;
- Utiliser des connaissances acquises a posteriori, par exemple pour déterminer la durée d'un contrat de location qui contient des options de prolongation ou de résiliation.

L'actif comptabilisé en première application par PSA Banque France s'élève à 12,5 millions d'euros de droit d'utilisation, sans impact sur les capitaux propres. En conséquence, la première application d'IFRS 16 n'a pas donné lieu à un impact significatif dans les comptes de PSA Banque France.

- IFRIC 23 - Incertitude relative aux traitements fiscaux

IFRIC 23 clarifie l'application des dispositions d'IAS 12 « Impôts sur le résultat » concernant la comptabilisation et l'évaluation, lorsqu'une incertitude existe sur le traitement de l'impôt sur le résultat.

Ce texte ne présente pas d'impact significatif pour le groupe PSA Banque France.

Tous les autres nouveaux textes n'ont pas d'impact significatif au niveau du groupe PSA Banque France.

Note 3 Caisse, banques centrales

(en millions d'euros)	30.06.2019	31.12.2018
Caisse et CCP	-	-
Banque centrale (1)	432	329
- dont réserves obligatoires auprès de la Banque de France	32	28
Total	432	329

(1) En plus des réserves obligatoires, les dépôts complémentaires sur le compte Banque de France correspondent à un placement de type high quality liquidity asset dans le cadre du respect du ratio de liquidité LCR.

Note 4 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

4.1 Analyse par nature

(en millions d'euros)	30.06.2019	31.12.2018
Juste valeur des instruments financiers à terme de trading (1)	3	2
- dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance	-	-
Compensation de la juste valeur positive avec les appels de marge reçus	(2)	(1)
Produits à recevoir sur instruments financiers à terme de trading	-	-
- dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance	-	-
Titres de participation comptabilisés par juste valeur par résultat	-	-
Total	1	1

(1) Les swaps classés en trading concernent les opérations de titrisation. A l'exception des frais d'intermédiations, les variations de juste valeur de ces swaps sont compensées par les variations de juste valeur de swaps en sens inverse avant compensation des appels de marge chez CREDIPAR. En effet, le taux du swap mis en place dans l'entité titrisante (CREDIPAR) depuis juillet 2018 inclus des frais d'intermédiation alors que ce n'est pas le cas pour le swap mis en place en sens inverse dans l'entité de titrisation (FCT) (cf Note 8.1 et 19.1).

4.2 Compensation des swaps de trading avec appel de marge - actifs

Pour 2019

(en millions d'euros)	Montant brut actif		Montant net actif avant compensation	Compensation avec les appels de marge reçus	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
Swaps gagnants					
Juste valeur positive	3,3	-	3,3	-	3,3
- swaps avec appel de marge	3,3	-	3,3	-	3,3
- swaps sans appel de marge	-	-	-	-	-
Compensation	-	-	-	(2,2)	(2,2)
Produits à recevoir	-	-	-	-	-
- swaps avec appel de marge	-	-	-	-	-
- swaps sans appel de marge	-	-	-	-	-
Total à l'actif	3,3	-	3,3	(2,2)	1,1
Appels de marge reçus sur swaps de trading (en produits constatés d'avance - cf. Note 13)	-	-	2,2	(2,2)	-
Total au passif	-	-	2,2	(2,2)	-

Pour 2018

(en millions d'euros)	Montant brut actif		Montant net actif avant compensation	Compensation avec les appels de marge reçus	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
Swaps gagnants					
Juste valeur positive	2,1	-	2,1	-	2,1
- swaps avec appel de marge	2,1	-	2,1	-	2,1
- swaps sans appel de marge	-	-	-	-	-
Compensation	-	-	-	(1,1)	(1,1)
Produits à recevoir	0,3	(0,2)	0,1	-	0,1
- swaps avec appel de marge	0,3	(0,2)	0,1	-	0,1
- swaps sans appel de marge	-	-	-	-	-
Total à l'actif	2,4	(0,2)	2,2	(1,1)	1,1
Appels de marge reçus sur swaps de trading (en produits constatés d'avance - cf. Note 13)	-	-	1,1	(1,1)	-
Total au passif	-	-	1,1	(1,1)	-

Note 5 Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti

Ventilation créances à vue / à terme

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2019	31.12.2018
Créances à vue hors groupe	725	668
- Comptes ordinaires débiteurs	725	667
- dont détenus par les fonds de titrisation	147	191
- Montants à recevoir sur comptes de banque	-	-
- Comptes et prêts financiers au jour le jour	-	1
- dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance (1)	-	1
Créances à terme	-	-
Créances rattachées	-	-
Total	725	668

(1) Ce montant correspond à l'excédent de cash collatéral déposé auprès du clearing member Santander pour la compensation des dérivés de taux depuis la mise en place de la réglementation EMIR début 2017.

Note 6 Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti

6.1 Ventilation des prêts et créances par type de financement

(en millions d'euros)	30.06.2019	31.12.2018
Vente à crédit	2 403	2 297
- dont encours titrisés (1)	1 582	1 139
Location avec option d'achat (2)	3 592	3 295
Capital restant dû et intérêts à recevoir	4 012	3 677
- dont encours titrisés (1)	1 643	1 660
Intérêts non courus sur location avec option d'achat	(420)	(382)
- dont encours titrisés (1)	(165)	(172)
Location longue durée (2)	2 731	2 581
Capital restant dû et intérêts à recevoir	2 969	2 799
- dont encours titrisés (1)	1 129	1 122
Intérêts non courus sur location longue durée	(238)	(218)
- dont encours titrisés (1)	(111)	(113)
Dépôts de garantie activité location	-	-
- dont encours titrisés (1)	-	-
Créances commerciales	2 952	2 723
- Entreprises liées avec le Groupe PSA	24	1
- Hors groupe	2 928	2 722
- dont encours titrisés (1)	824	831
Autres créances (dont crédits à l'équipement, crédits revolving)	615	602
Comptes ordinaires	130	154
- Entreprises liées avec le Groupe PSA	1	1
- Hors groupe	129	153
Éléments intégrés au coût amorti des prêts et créances sur la clientèle	176	161
- Etalement des coûts d'acquisition	272	253
- Etalement des frais de dossiers	(26)	(26)
- Etalement de la participation des marques et des réseaux	(70)	(66)
Total des créances au coût amorti (3)	12 599	11 813
- dont encours titrisés (1)	4 902	4 467

(1) Le Groupe PSA Banque France a procédé à plusieurs opérations de titrisation (cf. Note 6.3).

(2) Le Groupe PSA Banque France achète des véhicules aux concessionnaires Peugeot, Citroën et DS et les loue aux clients finaux. Les contrats de location sont principalement proposés pour une durée d'un à cinq ans. Le Groupe PSA Banque France reste titulaire des papiers du véhicule tout au long de la période de location. Au terme d'un contrat de location avec option d'achat, le client a le choix de rendre le véhicule ou d'exercer son option d'achat. Pour les contrats de location longue durée, le concessionnaire ou, dans certains cas, le constructeur lui-même s'engage à racheter le véhicule au Groupe PSA Banque France lors de sa restitution par le locataire en fin de contrat, à un prix déterminé au moment de la mise en place du contrat de location. Cette valeur de reprise du véhicule correspond à la valeur résiduelle estimée du véhicule à l'issue de la période de location. Cet engagement de reprise du véhicule permet au Groupe PSA Banque France de ne pas être exposé au risque lié à la reprise du véhicule et à la variation éventuelle de sa valeur en fin de contrat de location. Bien que le client puisse être dans l'obligation de payer des frais si le véhicule n'est pas restitué dans un état satisfaisant ou si son kilométrage est supérieur à celui fixé dans le contrat de location, le montant que le concessionnaire ou le constructeur paye au Groupe PSA Banque France n'en est pas pour autant affecté. Par contre, le Groupe PSA Banque France supportera généralement le risque sur la valeur de revente du véhicule si au cours de la période de location du véhicule, le client interrompt le paiement de ses loyers. En effet, le montant prédéterminé de reprise du véhicule par le concessionnaire ou le constructeur peut ne pas être suffisant pour compenser la perte des loyers non versés par le client en cas de rupture anticipée, ce que PSA Banque France analyse comme faisant partie intégrante du risque de crédit sur le client. Les contrats de LLD incluent en conséquence une clause visant à compenser le préjudice dû à la résiliation anticipée du contrat.

Par conséquent, compte tenu des engagements reçus des concessionnaires ou du constructeur, sur la reprise et les valeurs résiduelles des véhicules en fin de contrat, et ces engagements étant jugés opposables bien que le constructeur soit une partie liée au sens IAS24, le Groupe PSA Banque France considère ne pas supporter les risques et avantages liés à la valeur et à la propriété du véhicule. C'est pourquoi, les opérations de location (location avec option d'achat et location longue durée) sont considérées et comptabilisées comme des locations financement et sont présentées comptablement comme des encours de crédit.

(3) L'intégralité des créances est en euro.

6.2 Ventilation des prêts et créances par segment

Type de financement (en millions d'euros)	Segment IFRS 8		Corporate Réseau		Client final				Total	
	(A - cf renvoi B Note 22.1)		(B - cf renvoi A Note 22.1)		Retail		Corporate et assimilés		(C - cf renvoi C Note 22.1)	
	30.06.2019	31.12.2018	30.06.2019	31.12.2018	30.06.2019	31.12.2018	30.06.2019	31.12.2018	30.06.2019	31.12.2018
Vente à crédit	12	10	2 389	2 286	2	1	2 403	2 297		
Location avec option d'achat	8	8	3 545	3 249	39	38	3 592	3 295		
Location longue durée	201	193	1 652	1 550	878	838	2 731	2 581		
Créances commerciales	2 952	2 723	-	-	-	-	2 952	2 723		
Autres créances	604	588	8	12	3	2	615	602		
Comptes ordinaires	130	154	-	-	-	-	130	154		
Éléments intégrés au coût amorti	(12)	1	164	137	24	23	176	161		
Total des encours par segment IFRS 8	3 895	3 677	7 758	7 234	946	902	12 599	11 813		

6.3 Opérations de titrisation

Fonds	Closing, ie première date de cession	Type de financement	Créances cédées nettes		
			au 30.06.2019	au 31.12.2018	à l'origine
FCT Auto ABS French Loans Master	13.12.2012 (2)	Vente à crédit	1 582	1 139	N/A
FCT Auto ABS DFP Master - Compartiment France 2013	03.05.2013 (2)	Créances Commerciales	824	831	N/A
FCT Auto ABS French Leases Master - Compartiment 2016	28.07.2016 (2)	Location avec option d'achat (1)	901	904	N/A
FCT Auto ABS French LT Leases Master	Première cession le 27.07.2017 (2)	Location longue durée (3)	1 018	1 009	N/A
FCT Auto ABS French Leases 2018	23.11.2018	Location avec option d'achat (1)	577	584	N/A
Total			4 902	4 467	

Les FCT (Fonds Communs de Titrisation) constituent des entités ad hoc, intégrées dans le périmètre de consolidation du groupe PSA Banque France, dans la mesure où les revenus perçus par la filiale CREDIPAR comprennent l'essentiel des risques (principalement le coût du risque) et des avantages (le Produit Net Bancaire) de ces entités ad hoc.

En effet, les techniques de rehaussement de crédit utilisées par le groupe PSA Banque France dans le cadre de ses opérations de titrisation maintiennent à sa charge les risques financiers inhérents à ces opérations. Le groupe finance également l'ensemble des réserves permettant de faire face aux risques spécifiques. Enfin, le groupe reste le bénéficiaire exclusif des avantages qui découlent de ces opérations, en particulier en ce qui concerne le financement obtenu en contrepartie de la vente du portefeuille au fond, financé par le placement des tranches "senior" sur la plupart des opérations.

Le groupe n'a pas réalisé jusqu'à ce jour d'opération de titrisation transférant tout ou partie de son risque financier (telles que les opérations de titrisation synthétiques).

(1) Les créances cédées correspondent aux loyers futurs des contrats de location et aux créances de ventes du véhicule ou d'option d'achat (contrats de location avec option d'achat ou crédit-bail).

(2) Ces fonds sont des programmes de réémission mensuelle permettant d'ajuster au fil de l'eau la taille du fonds au portefeuille à refinancer (qui peut varier à la hausse ou à la baisse), dans la limite du plafond d'émission de chaque programme.

(3) Les créances cédées correspondent aux loyers futurs et aux valeurs résiduelles de contrats de location longue durée.

Note 7 Comptes de régularisation et actifs divers

(en millions d'euros)	30.06.2019	31.12.2018
Débiteurs divers	189	146
- dont entreprises liées avec le groupe PSA	116	102
Etat et autres organismes sociaux	89	65
Produits à recevoir	8	7
- dont entreprises liées avec le groupe PSA	7	6
Charges constatées d'avance	5	4
- dont appels de marge payés sur swaps (1)	-	-
- dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance	9	4
- dont hors groupe	(4)	(4)
Autres comptes de régularisation	139	107
- dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance	8	11
Total	430	329

(1) Les appels de marge payés sur swaps ont été compensés avec la juste valeur négative pour 8,8 million d'euros au 30 juin 2019, contre 3,2 millions d'euros au 31 décembre 2018 (cf. Notes 8.2 & 9.2).

Note 8 Passifs financiers à la juste valeur par résultat

8.1 Analyse par nature

(en millions d'euros)	30.06.2019	31.12.2018
Juste valeur des instruments financiers à terme de trading	4	3
- dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance	-	-
Compensation de la juste valeur négative avec les appels de marge versés	-	-
Charges à payer sur instruments financiers à terme de trading	-	-
- dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance	-	-
Total	4	3

Les swaps classés en trading concernent les opérations de titrisation. A l'exception des frais d'intermédiations, les variations de juste valeur de ces swaps sont compensées par les variations de juste valeur de swaps en sens inverse avant compensation des appels de marge chez CREDIPAR. En effet, le taux du swap mis en place dans l'entité titrisante (CREDIPAR) depuis juillet 2018 inclut des frais d'intermédiation alors que ce n'est pas le cas pour le swap mis en place en sens inverse dans l'entité de titrisation (FCT) (cf Note 4.1 et 19.1).

8.2 Compensation des swaps de trading avec appel de marge - Passifs

Pour 2019

(en millions d'euros)

Swaps perdants	Montant brut passif		Montant net passif avant compensation	Compensation avec les appels de marge payés	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
Juste valeur négative	-	3,8	3,8	-	3,8
- swaps avec appel de marge	-	-	-	-	-
- swaps sans appel de marge	-	3,8	3,8	-	3,8
Compensation	-	-	-	-	-
Charge à payer	-	-	-	-	-
- swaps avec appel de marge	-	-	-	-	-
- swaps sans appel de marge	-	-	-	-	-
Total au passif	-	3,8	3,8	-	3,8
Appels de marge payés sur swaps de trading (en charges constatées d'avance - cf. Note 7)	-	-	-	-	-
Total à l'actif	-	-	-	-	-

Pour 2018

(en millions d'euros)

Swaps perdants	Montant brut passif		Montant net passif avant compensation	Compensation avec les appels de marge payés	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
Juste valeur négative	-	2,8	2,8	-	2,8
- swaps avec appel de marge	-	-	-	-	-
- swaps sans appel de marge	-	2,8	2,8	-	2,8
Compensation	-	-	-	-	-
Charge à payer	(0,2)	0,3	0,1	-	0,1
- swaps avec appel de marge	-	-	-	-	-
- swaps sans appel de marge	(0,2)	0,3	0,1	-	0,1
Total au passif	(0,2)	3,1	2,9	-	2,9
Appels de marge payés sur swaps de trading (en charges constatées d'avance - cf. Note 7)	-	-	-	-	-
Total à l'actif	-	-	-	-	-

Note 9 Instruments dérivés de couverture - passifs

9.1 Analyse par nature

(en millions d'euros)	30.06.2019	31.12.2018
Juste valeur négative des swaps de couverture	9	3
- des emprunts	-	-
- des EMTN/BMTN	-	-
- des obligations	-	-
- des autres dettes représentées par un titre	-	-
- des encours clientèle (Vente à crédit, Location avec option d'achat et Location longue durée)	9	3
- dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance	-	-
Compensation de la juste valeur négative avec les appels de marge versés (cf. Note 9.2)	(9)	(3)
Charges à payer sur swaps de couverture	-	-
- dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance	-	-
Total	-	-

La juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant des données observables sur les marchés (niveau 2).

L'analyse de l'efficacité de la couverture en Fair Value Hedge est donnée dans la Note 19.

9.2 Compensation des swaps de couverture avec appel de marge - passifs

Pour 2019

(en millions d'euros)

Swaps perdants	Montant brut passif		Montant net passif avant compensation	Compensation avec les appels de marge payés	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
Juste valeur négative	(3,0)	11,6	8,6	-	8,6
- swaps avec appel de marge	(3,0)	11,6	8,6	-	8,6
- swaps sans appel de marge	-	-	-	-	-
Compensation	-	-	-	(8,8)	(8,8)
Charge à payer	(0,3)	0,5	0,2	-	0,2
- swaps avec appel de marge	(0,3)	0,5	0,2	-	0,2
- swaps sans appel de marge	-	-	-	-	-
Total au passif	(3,3)	12,1	8,8	(8,8)	-
Appels de marge payés sur swaps de couverture (en charges constatées d'avance - cf. Note 7)	-	-	8,9	(8,8)	0,1
Total à l'actif	-	-	8,9	(8,8)	0,1

Pour 2018

(en millions d'euros)

Swaps perdants	Montant brut passif		Montant net passif avant compensation	Compensation avec les appels de marge payés	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
Juste valeur négative	(4,8)	7,7	2,9	-	2,9
- swaps avec appel de marge	(4,8)	7,7	2,9	-	2,9
- swaps sans appel de marge	-	-	-	-	-
Compensation	-	-	-	(3,2)	(3,2)
Charge à payer	(0,3)	0,7	0,3	-	0,3
- swaps avec appel de marge	(0,3)	0,7	0,3	-	0,3
- swaps sans appel de marge	-	-	-	-	-
Total au passif	(5,1)	8,4	3,2	(3,2)	-
Appels de marge payés sur swaps de couverture (en charges constatées d'avance - cf. Note 7)	-	-	3,6	(3,2)	0,4
Total à l'actif	-	-	3,6	(3,2)	0,4

Note 10 Dettes envers les établissements de crédit et assimilés

Ventilation des dettes à vue/à terme

(en millions d'euros)	30.06.2019	31.12.2018
Dettes à vue	396	226
- Comptes ordinaires créditeurs	14	13
- dont entreprises liées avec le groupe PSA	-	-
- Comptes et emprunts financiers au jour le jour	380	212
- dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance	380	212
- Autres sommes dues	1	1
Dettes rattachées à vue	-	-
Dettes à terme hors groupe	2 611	3 546
- Bancaires classiques	1 840	2 775
- dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance	1 290	2 225
- Financement obtenu auprès de la BCE (cf. Note 15)	771	771
Éléments intégrés au coût amorti des dettes envers les établissements de crédit	(1)	(1)
- Frais d'émission à étaler	(1)	(1)
Dettes rattachées à terme	(9)	(7)
- dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance	-	1
Total des dettes au coût amorti (1)	2 997	3 764

(1) L'intégralité de la dette est en euro.

Note 11 Dettes envers la clientèle

(en millions d'euros)	30.06.2019	31.12.2018
Dettes à vue	2 430	2 151
- Comptes courants	226	199
- Entreprises liées avec le groupe PSA	87	102
- Hors groupe	139	98
- Comptes d'épargne sur livret	2 161	1 897
- Autres sommes dues à la clientèle	43	55
- Entreprises liées avec le groupe PSA	-	-
- Hors groupe	43	55
Dettes rattachées	12	14
- dont comptes d'épargne sur livret	12	14
Dettes à terme	344	348
- Comptes à terme	332	336
- Autres dettes à terme	12	12
- Entreprises liées	-	-
- Hors groupe	13	12
Dettes rattachées	5	5
- dont comptes à terme	5	5
Total (1)	2 791	2 518

(1) L'intégralité de la dette est en euro.

Dans l'information sectorielle, les "Comptes courants clientèle", les "Comptes d'épargne sur livret" et les "Comptes à terme" sont présentés dans les "Dettes de refinancement" (cf Note 24.1).

Note 12 Dettes représentées par un titre

12.1 Analyse par nature

(en millions d'euros)	30.06.2019	31.12.2018
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	3 647	2 267
- EMTN, BMTN et assimilés	2 775	1 696
- dont en cours de livraison	-	-
- CD	872	571
- dont en cours de livraison	-	-
Titres émis par les fonds de titrisation (cf. Note 12.3)	2 299	2 310
Dettes rattachées	4	6
- Titrisation	-	-
Éléments intégrés au coût amorti des dettes représentées par un titre	(12)	(9)
- Frais d'émission et primes d'émission à étaler	(12)	(9)
Total des dettes au coût amorti (1)	5 938	4 574

(1) L'intégralité de la dette est en euro.

12.2 Échéanciers des dettes représentées par un titre hors dettes rattachées

(en millions d'euros)	30.06.2019			31.12.2018		
	Titrisations	TCN	Autres	Titrisations	TCN	Autres
0 à 3 mois	131	187	-	-	177	-
3 mois à 6 mois	729	185	-	16	93	-
6 mois à 1 an	257	1 005	-	900	301	-
1 an à 5 ans	1 182	2 270	-	1 394	1 696	-
+ 5 ans	-	-	-	-	-	-
Total	2 299	3 647	-	2 310	2 267	-

12.3 Opérations de titrisation

Titres émis par les fonds de titrisation

(en millions d'euros)	Fonds	Obligations	Notation (1)	Obligations émises		
				au 30.06.2019	au 31.12.2018	à l'origine
	FCT Auto ABS French Loans Master	Classe A	Fitch/Moody's AA/Aa2	1 500	1 055	N/A
		Classe B	-	125	128	N/A
	FCT Auto ABS DFP Master - Compartiment France 2013	Classe A	Not Rated	600	600	N/A
		Classe B	-	259	259	N/A
	FCT Auto ABS French Leases Master - Compartiment 2016	Classe A	Not Rated	600	600	N/A
		Classe B	-	336	340	N/A
	FCT Auto ABS French LT Leases Master	Classe A	Not Rated	600	600	N/A
		Classe B	-	451	442	N/A
	FCT Auto ABS French Leases 2018	Classe A	Moody's/DBRS Aaa/AAA	439	450	N/A
		Classe B	A1/A (high)	60	60	N/A
		Classe C	Not Rated	90	90	N/A
	Elimination des opérations intragroupe (2)			(2 761)	(2 314)	
	Total			2 299	2 310	

(1) Notation obtenue au closing ou en date de dernière restructuration de la transaction.

(2) CREDIPAR souscrit les titres subordonnés des opérations de titrisation et peut souscrire également des titres seniors, en vue d'utiliser ceux-ci comme collatéral auprès de la Banque Centrale Européenne.

Note 13 Comptes de régularisation et passifs divers

(en millions d'euros)	30.06.2019	31.12.2018
Dettes fournisseurs	356	182
- Entreprises liées	319	145
- dont entreprises liées avec le groupe PSA (1)	319	145
- dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance	-	-
- Hors groupe	37	37
Dettes Financières (2)	11	-
- Hors groupe	11	-
Etat et autres organismes sociaux	29	37
Charges à payer	149	181
- Entreprises liées	18	24
- dont entreprises liées avec le groupe PSA	14	20
- dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance	4	4
- Hors groupe	131	157
Autres créiteurs divers	51	28
- Entreprises liées	15	15
- dont entreprises liées avec le groupe PSA	15	15
- Hors groupe	36	13
Produits constatés d'avance	17	15
- dont appels de marge reçus sur swaps (3)	-	-
- Entreprises liées	10	8
- dont entreprises liées avec le groupe PSA	10	8
- dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance	-	-
- Hors groupe	7	7
Autres comptes de régularisation	38	30
- Hors groupe	38	30
Total	651	473

(1) Impact de l'effet saisonnier des livraisons de fin de mois.

(2) Impact suite à la mise en place de la norme IFRS16 au 1er janvier 2019, comptabilisé également en immobilisations corporelles à l'actif du bilan.

(3) Les appels de marge reçus sur swaps ont été compensés avec la juste valeur positive pour 2,2 million d'euros au 30 juin 2019, contre 1,1 million d'euros au 31 décembre 2018 (cf. Note 4.2).

Note 14 Juste valeur des actifs et passifs financiers

(en millions d'euros)	Juste valeur		Valeur au bilan		Ecart	
	30.06.2019	31.12.2018	30.06.2019	31.12.2018	30.06.2019	31.12.2018
Actif						
Caisse, banques centrales	432	329	432	329	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (1)	1	1	1	1	-	-
Instruments dérivés de couverture (1)	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti (2)	725	668	725	668	-	-
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti (3)	12 625	11 857	12 605	11 814	20	43
Passif						
Banques centrales	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat (1)	4	3	4	3	-	-
Instruments dérivés de couverture (1)	-	-	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit (4)	2 996	3 741	2 997	3 764	1	23
Dettes représentées par un titre (4)	5 963	4 549	5 938	4 574	(25)	25
Dettes envers la clientèle (2)	2 791	2 518	2 791	2 518	-	-
Dettes subordonnées (4)	152	128	155	155	3	27

La valeur au bilan est conservée pour l'ensemble des postes à l'exception des prêts et créances sur la clientèle et des dettes.

(1) Les instruments comptabilisés à la juste valeur par résultat, ainsi que les instruments dérivés de couverture, sont évalués par application d'une technique de valorisation faisant référence à des taux cotés sur le marché interbancaire (Euribor,...) et à des cours de change fixés quotidiennement par la Banque Centrale Européenne.

(2) Les prêts et créances sur les établissements de crédit, ainsi que les dettes envers la clientèle, sont à court terme et principalement à taux révisable, et ont en conséquence une juste valeur proche de leur coût amorti.

Conformément à la norme IFRS 13, le processus de détermination de la juste valeur est détaillé ci-après :

- au paragraphe (4) pour les prêts et créances sur la clientèle,
- au paragraphe (5) pour les dettes.

(3) Les prêts et créances sur la clientèle sont évalués au bilan au coût amorti. Ils font l'objet d'une couverture en risque de taux (couverture de juste valeur) lorsque nécessaire afin d'encadrer les positions en risque de taux à l'intérieur des limites de sensibilité définies par le groupe PSA Banque France. L'application de la comptabilité de couverture entraîne l'ajustement de la valeur des encours, sur la base du taux du swap de couverture. Le montant de cet écart de réévaluation a été cumulé au coût amorti dans la valeur au bilan.

La juste valeur présentée ci-dessus est estimée en actualisant les flux futurs au taux moyen clientèle des trois derniers mois. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant de manière significative au moins une donnée non observable (niveau 3).

(4) Les dettes de financement sont comptabilisées au coût amorti. Les dettes couvertes par des swaps de taux d'intérêts font l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur. L'application de la comptabilité de couverture entraîne l'ajustement de la valeur des dettes, sur la base du taux de refinancement sans risque actualisé. Le montant de cet écart de réévaluation a été cumulé au coût amorti dans la valeur au bilan.

La juste valeur présentée ci-dessus représente essentiellement l'évolution du risque propre du groupe PSA Banque France sur les marchés financiers. Elle est déterminée selon les deux cas suivants :

- Pour la dette représentée par un titre, en valorisant sur la base des cotations sur le marché lorsqu'elles sont disponibles sur le marché (niveau 1).
- Pour la dette envers les établissements de crédit et la dette subordonnée, en valorisant sur la base des informations recueillies auprès de nos partenaires financiers. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant des données observables sur les marchés (Niveau 2).

Note 15 Autres engagements

(en millions d'euros)	30.06.2019	31.12.2018
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissements de crédit	-	-
Engagements donnés en faveur d'établissements de crédit	-	-
Engagements donnés en faveur de la clientèle (1)	540	533
Engagements de garantie		
Cautions, avals, autres garanties reçus d'établissements de crédit (2)	121	132
- garanties reçues sur encours clientèle	-	132
- garanties reçues sur titres détenus	-	-
- autres garanties reçues d'établissements de crédit	121	-
Garanties données en faveur d'établissements de crédit	-	-
Garanties données en faveur de la clientèle	5	3
- dont entreprises liées avec le groupe PSA	-	-
Autres engagements reçus		
Titres reçus en garantie	-	-
Autres	-	-
Autres engagements donnés		
Actifs donnés en garantie pour compte propre, reste mobilisable (3)	583	820
- à la Banque Centrale Européenne	583	820

(1) Les engagements sur offres préalables de crédit à la clientèle sont pris en compte. Les autorisations de lignes de crédit accordées au réseau, révocables à tout moment, ne sont pas prises en compte, sauf contrats particuliers.

(2) Depuis mai 2019, les garanties Santander de 132 millions d'euros sont remplacées par des garanties COFACE pour 121 millions d'euros.

(3) Il s'agit du montant de collatéral restant mobilisable auprès de la BCE. CREDIPAR a remis 878 millions d'euros de titres ABS et 573 millions d'euros de créances privées sur son compte de garantie, que la Banque de France a valorisé pour un total de 1 288 millions d'euros. PSA Banque France ayant tiré 771 millions d'euros (cf. note 10), il reste donc 583 millions d'euros mobilisables soit un financement autorisé non utilisé de 517 millions d'euros après décote.

Le groupe PSA Banque France ne comptabilise pas les garanties reçues des clients, et n'en tient pas compte dans ses calculs d'exposition au risque de crédit.

Note 16 Intérêts et produits assimilés

(en millions d'euros)	30.06.2019	30.06.2018	
		Proforma	31.12.2018
Sur les actifs financiers au coût amorti	227	205	418
Opérations avec la clientèle	225	199	409
Ventes à crédit	76	75	149
- dont entreprises liées avec le groupe PSA	-	-	1
- dont encours titrisés	32	37	71
Location avec option d'achat	129	104	221
- dont entreprises liées avec le groupe PSA	19	15	32
- dont encours titrisés	47	31	66
Location longue durée	84	79	162
- dont entreprises liées avec le groupe PSA	-	(1)	-
- dont encours titrisés	35	34	70
Créances commerciales	28	22	46
- dont entreprises liées avec le groupe PSA	19	17	35
Autres financements (dont crédits à l'équipement, crédits revolving)	5	6	11
- dont entreprises liées avec le groupe PSA	-	-	-
Comptes ordinaires	-	-	-
Engagements de garantie	-	-	-
Rémunérations des apporteurs	(92)	(80)	(167)
- Ventes à crédit	(35)	(31)	(31)
- Location avec option d'achat / Location longue durée	(57)	(49)	(136)
- Autres financements	-	-	-
- dont entreprises liées avec le groupe PSA	(18)	(19)	(35)
Autres coûts d'acquisition	(5)	(7)	(13)
Opérations avec les établissements de crédit (1)	2	6	8
Dettes représentées par un titre	-	-	1
Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture	-	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	-	-	-
Total	227	205	418

(1) Correspond aux produits d'intérêts sur opérations TLTRO. Le taux d'intérêt retenu pour les opérations de refinancement long terme (TLTRO II) conduites par la BCE tient compte de la confirmation, reçue en 2018, du taux d'intérêt négatif de -0,40% (taux de la facilité de dépôt). En effet, la croissance des encours de financement accordés aux particuliers et aux entreprises non financières a été supérieure aux 2,5% requis sur la période de référence (janvier 2016 à janvier 2018).

Note 17 Intérêts et charges assimilés

17.1 Analyse par nature

(en millions d'euros)	Notes	30.06.2019	30.06.2018	
			Proforma	31.12.2018
Sur les passifs financiers au coût amorti		(33)	(27)	(54)
Opérations avec la clientèle		(17)	(12)	(25)
- Ventes à crédit		-	-	-
- Location avec option d'achat		-	-	-
- Location longue durée		-	-	-
- Créances commerciales		(2)	-	-
- Autres financements (dont crédits à l'équipement, crédits revolving)		-	-	-
- Comptes ordinaires		-	-	-
- Comptes d'épargne	17.2	(14)	(12)	(24)
- Engagements de financement reçus		(1)	(1)	(1)
Opérations avec les établissements de crédit	17.3	(6)	(6)	(11)
Dettes représentées par un titre	17.4	(10)	(9)	(18)
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture	17.5	(2)	(1)	(3)
Autres intérêts et charges assimilés		(2)	(1)	(2)
Total		(37)	(29)	(59)

17.2 Intérêts sur comptes d'épargne

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2019	30.06.2018	
		Proforma	31.12.2018
Intérêts sur comptes d'épargne	(14)	(12)	(24)
- sur livret	(12)	(9)	(19)
- compte à terme	(2)	(3)	(5)
Total	(14)	(12)	(24)

17.3 Intérêts sur emprunts auprès des établissements de crédit

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2019	30.06.2018	
		Proforma	31.12.2018
Intérêts sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	(4)	(4)	(8)
- dont entreprises liées avec le groupe PSA	-	-	-
- dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance	(2)	(3)	(5)
Charges d'intérêts d'actifs	-	-	(1)
Charges d'intérêts assimilables à des frais d'émission	(2)	(1)	(2)
Total	(6)	(5)	(11)

17.4 Intérêts sur dettes représentées par un titre

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2019	30.06.2018	
		Proforma	31.12.2018
Charges sur dettes représentées par un titre	(8)	(6)	(13)
- dont titrisation : obligations placées	(3)	(3)	(5)
Charges sur dettes subordonnées	(1)	(1)	(3)
Charges d'intérêts assimilables à des frais d'émission	(1)	(1)	(2)
Total	(10)	(8)	(18)

17.5 Intérêts sur instruments financiers de couverture

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2019	30.06.2018	
		Proforma	31.12.2018
Swaps de couverture (Fair Value Hedge)	(2)	(1)	(3)
- dont entreprises liées avec le groupe PSA	-	-	-
- dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance	-	-	-
Total	(2)	(1)	(3)

Note 18 Commissions

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2019	30.06.2018	
		Proforma	31.12.2018
Produits	68	62	129
- Commissions accessoires aux contrats de financement	7	8	15
- Commissions sur prestations des activités de service	61	54	114
- Autres	-	-	-
Charges	(2)	(2)	(4)
- Commissions sur prestations des activités de service	(2)	(2)	(4)
- Autres	-	-	-
Total	66	60	125

Note 19 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

19.1 Analyse par nature

(en millions d'euros)	Notes	30.06.2018		
		30.06.2019	Proforma	31.12.2018
Dividendes et produits nets sur titres de participation		-	-	-
Intérêts assimilés sur les instruments financiers à la JV par résultat		-	-	-
Gains / pertes sur opérations des portefeuilles de placement		-	-	-
Gains / pertes sur les instruments dérivés classés en opération de transaction (1)		-	-	(1)
Résultat de la comptabilité de couverture	19.2	-	1	2
Couvertures de juste valeur : variation instruments de couverture des encours clientèle		(6)	-	(2)
Couvertures de juste valeur : variation des encours clientèle couverts		6	1	4
Couvertures de juste valeur : variation instruments de couverture des emprunts		-	-	-
Couvertures de juste valeur : variation des emprunts couverts		-	-	-
Total		-	1	1

(1) Les swaps classés en trading concernent les opérations de titrisation. A l'exception des frais d'intermédiations, les variations de juste valeur de ces swaps sont compensées par les variations de juste valeur de swaps en sens inverse avant compensation des appels de marge chez CREDIPAR. En effet, le taux du swap mis en place dans l'entité titrisante (CREDIPAR) depuis juillet 2018 inclut des frais d'intermédiation alors que ce n'est pas le cas pour le swap mis en place en sens inverse dans l'entité de titrisation (FCT) (cf Note 4.1 et 8.1).

19.2 Résultat de la comptabilité de couverture

Politique du groupe en matière de gestion des risques financiers

(cf. paragraphe "Risques financiers et risque de marché" du rapport de gestion)

Risque de taux :

La politique en matière de risque de taux d'intérêts est plutôt conservatrice et évite toute spéculation. Elle vise à piloter et encadrer des positions en risque de taux à l'intérieur des limites de sensibilité en accord avec l'appétit du risque défini. La gestion du risque de taux consiste à respecter cette politique et à s'en assurer par un contrôle régulier et des mesures de couverture.

Le nominal des swaps de couverture de taux s'élève à un montant de 1 830 millions d'euros au 30 juin 2019.

Risque de change :

Le groupe PSA Banque France n'a pas d'opérations en devises. Le risque de change est inexistant.

Risque de contrepartie :

Les risques sont limités aux opérations sur produits dérivés négociées dans le cadre de contrats FBF ou ISDA et à des opérations de placement de liquidité à très court terme avec des contreparties de premier plan. Suite à la réglementation EMIR, de nouveaux contrats cadre CDEA (Cleared Derivatives Execution Agreement) ont été mis en place. En ce qui concerne le risque de crédit sur la clientèle, se reporter à la Note 22.

Dans le cadre de sa politique de placement, le groupe PSA Banque France limite le risque au maximum. Les excédents de liquidité, en dehors de comptes interbancaires et de dépôts sur les comptes de banques centrales, sont exclusivement investis dans des placements de type HQLA.

Analyse de l'efficacité de la couverture en taux en juste valeur (Fair Value Hedge)

(en millions d'euros)	30.06.2019	31.12.2018	Variation de valeur	Inefficacité en résultat
Ecart de réévaluation des encours clientèle (Vente à crédit, Location avec option d'achat et Location longue durée)				
- Ventes à crédit	1,9	0,3		
- Location avec option d'achat	2,6	0,4		
- Location longue durée	1,9	0,3		
Total valorisation nette	6,4	0,9	5,5	
Instruments dérivés de couverture de l'encours clientèle				
- à l'actif	-	-		
- au passif (Note 9)	(8,6)	(2,9)		
Total valorisation nette	(8,6)	(2,9)	(5,7)	(0,2)
Inefficacité en stock	(2,2)	(2,0)		(0,2)
Ecart de réévaluation des emprunts couverts				
- Valorisation nette	-	-		
Total valorisation nette	-	-	-	
Instruments dérivés de couverture des emprunts				
- à l'actif	-	-		
- au passif (Note 9)	-	-		
Total valorisation nette	-	-	-	-
Inefficacité en stock	-	-		-
Ecart de réévaluation des obligations couvertes				
- Valorisation nette	-	-		
Total valorisation nette	-	-	-	
Instruments dérivés de couverture des obligations				
- à l'actif	-	-		
- au passif (Note 9)	-	-		
Total valorisation nette	-	-	-	-
Inefficacité en stock	-	-		-

Note 20 Produits et charges nets des autres activités

(en millions d'euros)	30.06.2019			30.06.2018 Proforma			31.12.2018		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Résultat de cession des véhicules d'occasions	11	-	11	7	-	7	17	-	17
Quote part sur opérations faites en commun	-	(4)	(4)	-	(3)	(3)	-	(9)	(9)
Autres produits/charges d'exploitation bancaire	-	(4)	(4)	-	(3)	(3)	-	(5)	(5)
Autres produits/charges d'exploitation	1	(1)	-	2	(1)	1	5	(1)	4
Total	12	(9)	3	9	(7)	2	22	(15)	7

Note 21 Charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	30.06.2019	30.06.2018	31.12.2018
Frais de personnel	(33)	(33)	(68)
- Rémunérations	(21)	(20)	(43)
- Charges sociales	(9)	(10)	(19)
- Intéressement et participation	(3)	(3)	(6)
Autres charges générales d'exploitation	(45)	(45)	(86)
- dont entreprises liées avec le groupe PSA	(19)	(19)	(40)
- dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance	(1)	(1)	(2)
Total	(78)	(78)	(154)

Note 22 Coût du risque

Les tableaux ci-après présentent le coût du risque par catégorie de clientèle, aucune autre perte significative de valeur n'ayant été constatée sur d'autres actifs financiers.

22.1 Evolution de l'encours

(en millions d'euros)	Coût du risque						Total coût du risque au 30.06.2019	Bilan au 30.06.2019
	Bilan au 31.12.2018	Production nette	Dotations	Reprises	Passages en pertes	Récupérations sur créances amorties		
Retail								
Créances en Stage 1	6 873	532	-	-	-	-	-	7 405
Créances en Stage 2	226	(35)	-	-	-	-	-	191
Dépôts de garantie	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances en Stage 3	125	18	-	-	(12)	-	(12)	131
Encours brut	7 224	515	-	-	(12)	-	(12)	7 727
Dépréciations créances en Stage 1	(25)	-	(3)	4	-	-	1	(24)
Dépréciations créances en Stage 2	(21)	-	(3)	5	-	-	2	(19)
Dépréciations créances en Stage 3	(81)	-	(16)	6	-	-	(10)	(91)
Dépréciations	(127)	-	(22)	16	-	-	(6)	(133)
Éléments intégrés au coût amorti	137	27	-	-	-	-	-	164
Encours net (A - cf. renvoi B de la Note 6.2)	7 234	542	(22)	16	(12)	-	(18)	7 758
Récupérations sur créances amorties	-	-	-	-	-	3	3	-
Dépréciations autres opérations clientèle	-	-	-	-	-	-	-	-
Coût du risque Retail	-	-	(22)	16	(12)	3	(15)	-
Corporate réseaux								
Créances en Stage 1	3 200	225	-	-	-	-	-	3 425
Créances en Stage 2	443	1	-	-	-	-	-	444
Dépôts de garantie	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances en Stage 3 (1)	58	4	-	-	-	-	-	62
Encours brut	3 701	230	-	-	-	-	-	3 931
Dépréciations créances en Stage 1	(1)	-	(1)	2	-	-	1	-
Dépréciations créances en Stage 2	(3)	-	(2)	-	-	-	(2)	(5)
Dépréciations créances en Stage 3	(21)	-	(7)	9	-	-	2	(19)
Dépréciations	(25)	-	(10)	11	-	-	1	(24)
Éléments intégrés au coût amorti	1	(13)	-	-	-	-	-	(12)
Encours net (B - cf. renvoi A de la Note 6.2)	3 677	217	(10)	11	-	-	1	3 895
Récupérations sur créances amorties	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations autres opérations clientèle	-	-	(1)	-	-	-	(1)	-
Coût du risque Corporate réseaux	-	-	(11)	11	-	-	-	-
Corporate et assimilés								
Créances en Stage 1	710	19	-	-	-	-	-	729
Créances en Stage 2	161	21	-	-	-	-	-	182
Dépôts de garantie	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances en Stage 3	16	1	-	-	-	-	-	17
Encours brut	887	41	-	-	-	-	-	928
Dépréciations créances en Stage 1	(1)	-	-	-	-	-	-	(1)
Dépréciations créances en Stage 2	(1)	-	-	1	-	-	1	-
Dépréciations créances en Stage 3	(6)	-	(1)	1	-	-	-	(6)
Dépréciations	(8)	-	(1)	2	-	-	1	(7)
Éléments intégrés au coût amorti	23	2	-	-	-	-	-	25
Encours net (C - cf. renvoi C de la Note 6.2)	902	43	(1)	2	-	-	1	946
Récupérations sur créances amorties	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations autres opérations clientèle	-	-	-	-	-	-	-	-
Coût du risque Corporate et assimilés	-	-	(1)	2	-	-	1	-
Encours total								
Créances en Stage 1	10 783	776	-	-	-	-	-	11 559
Créances en Stage 2	830	(13)	-	-	-	-	-	817
Dépôts de garantie	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances en Stage 3	199	23	-	-	(12)	-	(12)	210
Encours brut	11 812	786	-	-	(12)	-	(12)	12 586
Dépréciations créances en Stage 1	(27)	-	(4)	6	-	-	2	(25)
Dépréciations créances en Stage 2	(25)	-	(5)	6	-	-	1	(24)
Dépréciations créances en Stage 3	(108)	-	(24)	16	-	-	(8)	(116)
Dépréciations	(160)	-	(33)	29	-	-	(4)	(165)
Éléments intégrés au coût amorti	161	16	-	-	-	-	-	177
Encours net	11 813	802	(33)	29	(12)	-	(16)	12 599
Récupérations sur créances amorties	-	-	-	-	-	3	3	-
Dépréciations autres opérations clientèle	-	-	(1)	-	-	-	(1)	-
Total Coût du risque	-	-	(34)	29	(12)	3	(14)	-

(1) PSA Banque France peut, dans certains cas, financer des véhicules acquis par des concessionnaires déclarés en « stage 3 » afin que ces derniers ne soient pas contraints de cesser leur activité. Au sens d'IFRS 9, ces créances sont considérées comme des actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création (« Purchased or Originated Credit Impaired » - POCI) pour 56 millions d'euros à fin juin 2019 (53 millions d'euros à fin décembre 2018). Il est à noter que lors de l'attribution d'une ligne de financement à l'origine, les concessionnaires concernés n'étaient pas en défaut. Par ailleurs, les financements de ces contrats se font dans une limite propre à chaque concessionnaire en fonction de leur niveau de risque et sous une surveillance très étroite par la direction des risques. L'exposition au risque n'augmente pas sur les concessionnaires concernés car un nouveau financement ne peut être attribué que dans la limite de la ligne disponible (et donc après le remboursement d'un autre financement).

22.2 Evolution du coût du risque

(en millions d'euros)	Retail	Corporate réseaux	Corporate et assimilés	30.06.2019	30.06.2018	31.12.2018
Créances en Stage 1						
Dotations pour dépréciations	(3)	(1)	-	(4)	(5)	(7)
Reprises de dépréciations	4	2	-	6	2	3
Créances en Stage 2						
Dotations pour dépréciations	(3)	(2)	-	(5)	(6)	(7)
Reprises de dépréciations	5	-	1	6	3	3
Créances en Stage 3						
Dotations pour dépréciations	(16)	(7)	(1)	(24)	(33)	(39)
Reprises de dépréciations	6	9	1	16	47	56
Autres opérations clientèle en Stage 3						
Dotations pour dépréciations	-	(1)	-	(1)	(1)	-
Reprises de dépréciations	-	-	-	-	-	-
Pertes sur créances irrécupérables	(12)	-	-	(12)	(17)	(40)
Récupérations sur créances amorties	3	-	-	3	5	17
Coût du risque	(15)	-	1	(14)	(5)	(14)

La politique de gestion du risque de crédit est décrite au paragraphe "Risque de crédit" du rapport de gestion au 31 décembre 2018.

22.3 Methodologie IFRS 9

Le modèle de dépréciation actuel est basé sur l'estimation des « pertes de crédit attendues ». Ce modèle est basé sur les paramètres de risques tels que la probabilité de défaut (PD) ou la perte en cas de défaut (LGD). Conformément aux principes comptables, le calcul des paramètres de risques utilisés pour l'estimation de la perte attendue prend en compte à la fois les données historiques selon une moyenne à court terme à un moment donné (approche « Point in Time ») et des données prospectives à travers une évaluation du risque de détérioration future des créances (modèles « forward looking »). Cette dernière évaluation est réalisée à partir de modèles statistiques permettant d'intégrer dans l'estimation de la perte attendue les conditions économiques actuelles et futures (5 scénarii macro-économiques pris en compte, du plus favorable au plus défavorable).

Les résultats sont soumis à la validation de plusieurs corps de contrôles et comités. Des suivis réguliers sont réalisés afin de valider la pertinence du modèle de dépréciation du groupe PSA Banque France et de s'assurer de la meilleure estimation possible de la perte à la date de clôture.

Les dépréciations sont classées selon 3 niveaux ou « stages » conformément aux principes définis par la norme IFRS 9 :

- Le « stage 1 » recense les actifs sans dégradation de risque ou sur lesquels une dégradation non significative du risque de crédit a été constatée depuis l'origination des contrats. La dépréciation des créances constituant le « stage 1 » correspond au montant de pertes attendues à un an.
- Le « stage 2 » recense les actifs pour lesquels une dégradation significative du risque de crédit est constatée depuis l'origination des contrats. Dès lors, le montant des provisions allouées correspondra au montant des pertes attendues sur la durée de vie résiduelle des actifs.
- Le « stage 3 » recense les actifs présentant une indication objective de perte comme par exemple les encours mis en défaut. Ces actifs feront l'objet d'un provisionnement visant à couvrir les pertes attendues sur leur durée de vie résiduelle.

La classification entre stages est réalisée selon des critères quantitatifs (par exemple l'âge des impayés) et qualitatifs (par exemple l'application du défaut conditionnel).

Les principaux critères permettant de mettre en évidence un accroissement significatif du risque de crédit (stage 2) sont :

- La présence d'impayés sur une courte période (ne dépassant pas le seuil de passage en défaut);
- La dégradation de la classe de risque depuis l'origination du contrat ;
- La mise sous surveillance de certains contrats ne présentant plus d'indication objective de perte (tels que par exemple la régularisation d'impayés à long terme ou une période d'observation suite à la mise en place de certaines mesures de restructurations de créances suite à des difficultés financières rencontrés par les clients (application de la forbearance)). En effet, dans le cadre de ses activités de financement, PSA Banque France peut dans certains cas mettre en place des mesures de restructuration de créances suite aux difficultés financières rencontrées par ses clients (« forbearance »). Ces opérations sont régies par des règles strictes, contrôlées et suivies régulièrement et, dans tous les cas, considérées a minima comme un indicateur d'accroissement significatif du risque de crédit. Conformément à la réglementation, des périodes de surveillance sont mises en place sur l'ensemble des restructurations de type « forbearance » afin de pouvoir suivre de manière précise le niveau de risque de ces créances.

Les contrats en défaut sont exclusivement classifiés en « stage 3 ». Le défaut se matérialise selon :

- Des critères quantitatifs provenant de l'âge des impayés ;
- Des critères qualitatifs tels que les faillites ou redressements judiciaires.

Les principaux facteurs de sensibilité du calcul des pertes de crédit attendues (ECL) sont :

- La mise à jour des scénarii utilisés dans le cadre du « forward looking » ;
- Les changements liés à la dégradation significative du risque de crédit, notamment par rapport aux changements entre classes de risque ;
- Les entrées et sorties du défaut.

Note 23 Impôt sur les bénéfices

23.1 Evolution des postes de bilan

(en millions d'euros)	Bilan au 31.12.2018	Résultat	Capitaux propres	Règlements	30.06.2019
Impôts courants					
Actif	2				7
Passif	(11)				(2)
Total	(9)	(21)	-	35	5
Impôts différés					
Actif	1				2
Passif	(329)				(339)
Total	(328)	(10)	1	-	(337)

23.2 Charge d'impôts sur les résultats des sociétés intégrées

Certaines différences entre les résultats fiscaux des sociétés et les résultats inclus en consolidation donnent lieu à la constatation d'impôts différés. Ces différences résultent principalement des règles retenues pour la comptabilisation des opérations de crédit-bail et de location longue durée.

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode comptable précisée dans le dernier paragraphe du chapitre A de la note 2 du rapport annuel 2018 qui traite de l'imposition différée.

Le taux d'imposition auquel est soumis le groupe PSA Banque France est de 33,33%.

La loi sur le financement de la Sécurité sociale n° 99-1140 du 29 décembre 1999 a instauré un complément d'imposition égal à 3,3% de l'impôt de base dû ; le taux légal d'imposition se trouve ainsi majoré de 1,1%.

À fin de décembre 2018 et au 30 juin 2019, les impôts différés sont évalués suivants les taux prévus par la loi de finance 2018 à l'exception du taux pour l'exercice 2019.

(en millions d'euros)	30.06.2019	30.06.2018	31.12.2018
Impôts courants			
Impôt sur les bénéfices	(21)	(36)	(57)
Impôts différés			
Impôts différés de la période	(10)	(13)	(46)
Actifs sur déficits non reconnus et pertes de valeur	-	-	-
Total	(31)	(49)	(103)

23.3 Preuve d'impôt du groupe PSA Banque France

(en millions d'euros)	30.06.2019	30.06.2018	31.12.2018
Résultat avant impôt	164	154	321
Différences permanentes	4	3	2
Total imposable	168	157	323
Charge d'impôt théorique	(58)	(54)	(111)
Taux théorique	34,43%	34,43%	34,43%
Evaluation des impôts différés hors contribution exceptionnelle de 15%	28	7	12
<i>Dont impact de la réévaluation du stock d'IDP se retournant à partir du 1er janvier 2019</i>	28	7	12
Contributions sur revenus distribués	-	-	-
Reclassement de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) en impôt courant (IAS12)	(1)	(2)	(4)
Autres	-	-	-
Impôt sur les bénéfices	(31)	(49)	(103)
Taux effectif d'impôt groupe	18,4%	31,0%	32,0%

23.4 Impôts différés actifs sur déficits reportables

En l'absence de déficit reportable, il n'y a pas d'impôt différé actif sur déficit reportable.

Note 24 Information sectorielle

24.1 Eléments de Bilan

Pour 2019

<i>(en millions d'euros)</i>	Activités de financement				Total au 30.06.2019
	Client final				
	Corporate Réseau	Retail	Corporate et assimilés	Eléments non répartis	
Actif					
Prêts et créances sur la clientèle	3 895	7 758	946	-	12 599
Caisse, banques centrales	127	253	52	-	432
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	1	-	1
Prêts et créances sur les établissements de crédit	27	107	591	-	725
Autres postes de l'Actif				465	465
Total de l'actif					14 222
Passif					
Dettes de refinancement (1)	3 201	7 565	917	-	11 683
Dettes envers la clientèle (1)	16	22	5	-	43
Autres postes du Passif				1 174	1 174
Capitaux propres				1 322	1 322
Total du passif					14 222

Pour 2018

<i>(en millions d'euros)</i>	Activités de financement				Total au 31.12.2018
	Client final				
	Corporate Réseau	Retail	Corporate et assimilés	Eléments non répartis	
Actif					
Prêts et créances sur la clientèle	3 677	7 234	902	-	11 813
Caisse, banques centrales	96	188	45	-	329
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	1	-	1
Prêts et créances sur les établissements de crédit	24	148	496	-	668
Autres postes de l'Actif				342	342
Total de l'actif					13 153
Passif					
Dettes de refinancement (1)	2 841	7 083	877	-	10 801
Dettes envers la clientèle (1)	18	33	4	-	55
Autres postes du Passif				992	992
Capitaux propres				1 305	1 305
Total du passif					13 153

(1) Dans l'information sectorielle, les "Comptes courants clientèle", les "Comptes d'épargne sur livret" et les "Comptes à terme" sont présentés dans les "Dettes de refinancement".

24.2 Eléments de Résultat

Au 30 juin 2019

(en millions d'euros)	Activités de financement					Total au 30.06.2019
	Client final					
	Corporate Réseau	Retail	Corporate et assimilés	Eléments non répartis	Services	
Intérêts et produits assimilés	35	172	18	2		227
Intérêts et charges assimilées	(7)	(28)	(4)	2		(37)
Commissions (produits)	2	3	2	-	61	68
Commissions (charges)	-	-	-	-	(2)	(2)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat (1)	-	-	-	-		-
Produits des autres activités	1	10	1	-		12
Charges des autres activités	(1)	-	-	(8)		(9)
Produit net bancaire	30	157	17	(4)	59	259
Coût du Risque de crédit	-	(15)	1			(14)
Résultat après coût du risque	30	142	18	(4)	59	245
Charges générales d'exploitation et assimilées				(81)		(81)
Résultat d'exploitation	30	142	18	(85)	59	164

Au 30 juin 2018

(en millions d'euros)	Activités de financement					Total au 30.06.2018 Proforma
	Client final					
	Corporate Réseau	Retail	Corporate et assimilés	Eléments non répartis	Services	
Intérêts et produits assimilés	29	152	18	6		205
Intérêts et charges assimilées	(3)	(19)	(3)	(4)		(29)
Commissions (produits)	2	4	2	-	54	62
Commissions (charges)	-	-	-	-	(2)	(2)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat (1)	-	-	-	1		1
Produits des autres activités	1	7	-	1		9
Charges des autres activités	-	(1)	-	(6)		(7)
Produit net bancaire	29	143	17	(2)	52	239
Coût du Risque de crédit	9	(14)	-			(5)
Résultat après coût du risque	38	129	17	(2)	52	234
Charges générales d'exploitation et assimilées				(80)		(80)
Résultat d'exploitation	38	129	17	(82)	52	154

(1) Les éléments non répartis sur ce poste concernent pour partie les variations de juste valeur des instruments financiers de couverture et des éléments couverts (inefficacité de la couverture selon IAS39) pour -0,2 millions d'euros au 30 juin 2019 (1 millions d'euros au 30 juin 2018) (cf Note 19). Pour le reste, il s'agit d'autres produits et charges.

Note 25 Événements postérieurs à la clôture

Il n'est survenu, depuis le 30 juin 2019 et jusqu'au 24 septembre 2019, date d'examen des comptes par le Conseil d'Administration, aucun événement susceptible d'influer de manière significative sur les décisions économiques prises sur la base des présents états financiers. A noter toutefois que post clôture, la loi n° 2019-759 du 24 juillet 2019 portant création d'une taxe sur les services numériques et modification de la trajectoire de baisse de l'impôt sur les sociétés est parue au journal officiel du 25 juillet 2019. Le taux d'impôt sur les sociétés a été voté à 33,1/3% pour 2019.

2.7 Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2019

Aux actionnaires,

PSA Banque France

9, rue Henri Barbusse
92623 Gennevilliers Cedex

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés de la société PSA BANQUE FRANCE, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, la régularité et la sincérité des comptes semestriels consolidés et l'image fidèle qu'ils donnent du patrimoine et de la situation financière à la fin du semestre ainsi que du résultat du semestre écoulé de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 qui expose l'évolution des principes comptables résultant de l'adoption de la norme IFRS 16 « Contrats de locations » à compter du 1^{er} janvier 2019.

II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés.

Fait à Neuilly sur Seine et La Défense, le 24 septembre 2019

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Mazars

Laurent Tavernier

Matthew Brown

Déclaration de la personne responsable du rapport semestriel 2019

Responsable du rapport semestriel

Jean-Paul Duparc

Directeur Général de PSA Banque France

Attestation du responsable du rapport semestriel

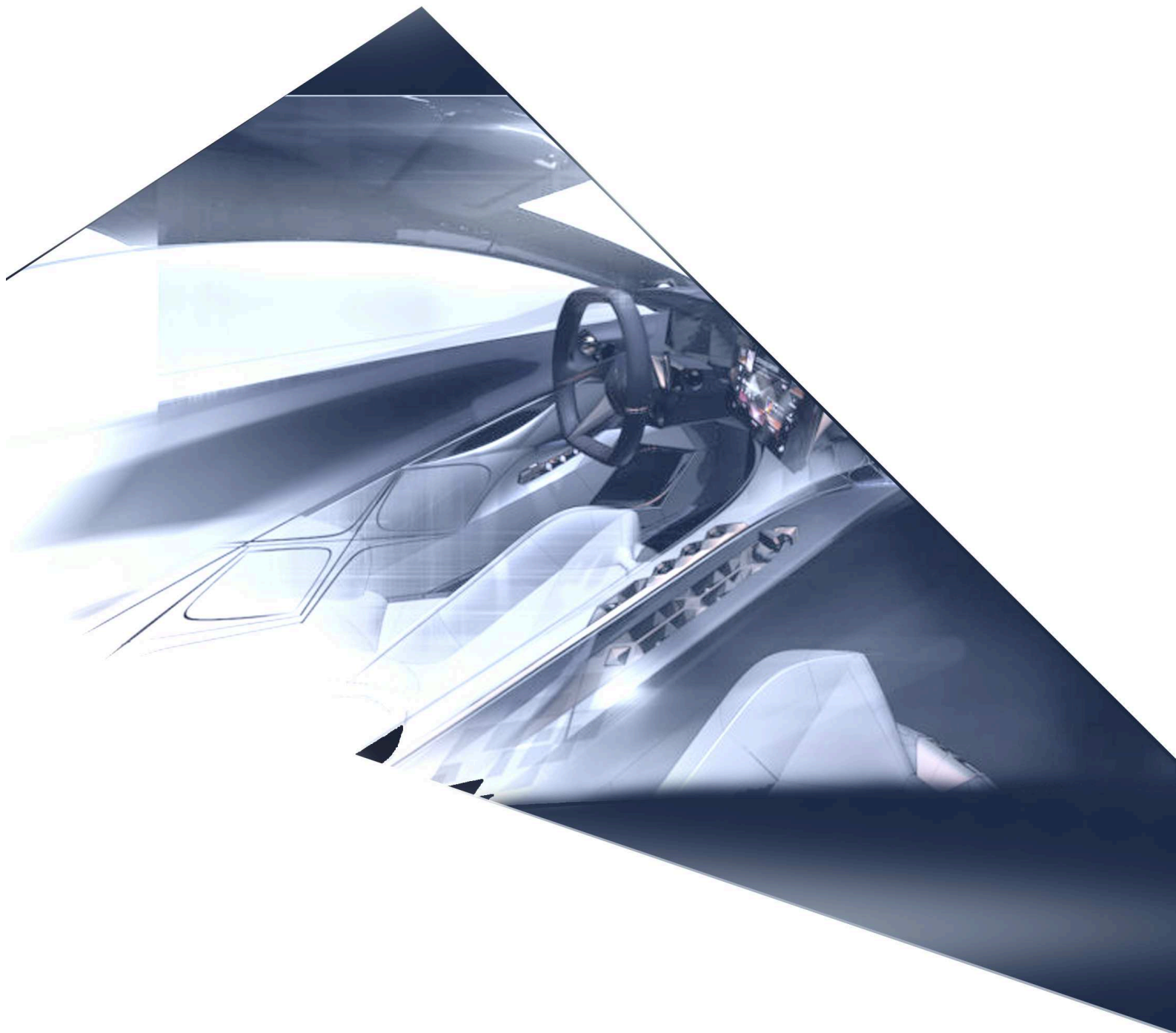
J'atteste, à ma connaissance, que les comptes semestriels sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de PSA Banque France et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion du présent document présente également un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats, de la situation financière pendant les six premiers mois de l'exercice de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Gennevilliers, le 24 septembre 2019



Jean-Paul Duparc

Directeur Général de PSA Banque France



PSA BANQUE FRANCE

Société anonyme au capital de 144 842 528 €
Siège social : 9, rue Henri Barbusse - 92230 GENNEVILLIERS
R.C.S. Nanterre 652 034 638 Siret 652 034 638 00039
Code APE/NAF : 6419Z
Code interbancaire : 14749

www.psa-banque-france.com
Tél. : + 33 (0) 1 46 39 65 55